

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

(40^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Lundi 29 Octobre 1984.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONE

1. — Rappel au règlement (p. 5313).

MM. François d'Aubert, le président, Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P. T. T.

2. — Loi de finances pour 1985 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5314).

Budget annexe des postes et télécommunications.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jarosz, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. le président.

MM. Noir, Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P. T. T.

M^{me} Jac Int,

MM. François d'Aubert,
Dellaïe,

Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine),

Kléber Haye,

Zeller, le ministre,

Georges Sarre,

Sueur.

MM. le ministre, le président, Noir, Hamel, François d'Aubert.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. — Ordre du jour (p. 5328).

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONE,
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. François d'Aubert. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, pour un rappel au règlement.

M. François d'Aubert, Monsieur le président, monsieur le ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P. T. T., mon rappel au règlement se fonde sur l'article 48 de notre règlement.

Le budget des P. T. T., comme le souligne M. le rapporteur dans son rapport est, en France, le budget d'investissement civil le plus important. Or sa discussion intervient un lundi matin, à dix heures, en catimini, en douce.

M. Noël Ravassard. Comment, mais il y a du monde !

M. François d'Aubert. Chacun sait que le lundi matin n'est pas le meilleur jour pour les parlementaires.

M. Alain Bonnet. D'habitude, c'est le samedi !

M. François d'Aubert. Auriez-vous voulu cacher quelque turpitude et faire en sorte qu'on ne parle pas trop de votre budget, monsieur le ministre, que vous n'auriez pas agi autrement, sauf peut-être à prévoir la discussion de ce budget annexe un samedi après-midi ou un dimanche matin.

Je proteste contre cet ordre du jour, dont vous êtes à l'origine puisqu'il est fixé par le Gouvernement et la conférence des présidents.

Je constate, en outre, que la discussion de ce budget est organisée sur deux heures. J'estime que c'est vraiment un minimum et que, par rapport à d'autres budgets, c'est bien peu !

Je déplore que le Gouvernement et le ministre des P. T. T. aient souhaité escamoter ainsi la discussion sur le budget annexe des P. T. T.

M. le président. Vous avez eu raison, monsieur d'Aubert, d'invoquer l'article 48 du règlement qui se rapporte à la conférence des présidents. La présidence a entendu vos observations. Il conviendrait, lui semble-t-il, d'en faire part au président de votre groupe, qui participait à la conférence des présidents et qui n'a pas élevé de protestation lorsque ce lundi matin fut retenu pour la discussion du budget des postes et télécommunications.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. le président. En outre, je vous rappelle que depuis plusieurs années déjà, des séances sont prévues le lundi matin et parfois le vendredi soir pendant la discussion du projet de loi de finances.

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P. T. T.

M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P. T. T. J'ai entendu les remarques de M. d'Aubert, qui constituent, me semble-t-il, une sorte d'autocritique pour son propre groupe et pour l'autre groupe de l'opposition, dont tous les membres sont absents ce matin.

M. Alain Madelin. Ce qui prouve que le lundi matin est un mauvais jour !

M. le ministre chargé des P. T. T. Je ne ferai pas l'historique du fonctionnement de nos assemblées. Une vieille expérience parlementaire me permet toutefois de rappeler que des budgets aussi importants que celui-ci ont été, dans le passé, examinés un lundi matin ou un vendredi après-midi.

Sans doute les habitudes se sont-elles affaiblies : sous la III^e République, alors que les moyens de transports étaient beaucoup moins rapides, les séances ordinaires ne s'arrêtaient que le samedi midi et reprenaient le lundi après-midi. Entre-temps, les députés trouvaient le temps de rentrer par le train dans leur circonscription. De ce point de vue, la technique nous a permis de faire de grands progrès !

Vous connaissez les contraintes du débat budgétaire. Après tout, le lundi matin marque le début de la semaine de travail pour tous les Français, dont les parlementaires.

Peut-être y aurait-il eu plus de monde pour discuter du budget annexe des P. T. T. si cette discussion avait lieu un autre jour. Quoi qu'il en soit, je ne voudrais pas que vous puissiez croire, ou faire croire, qu'il y ait quelque malice derrière le choix de ce jour. Le Gouvernement n'entend pas traiter ce débat en catimini.

Le budget que je vais vous présenter, au nom du Gouvernement, a le mérite de la clarté. Il peut se défendre et s'apprécier devant tous les auditoires, la suite des débats le montrera.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1985 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985 (n^{os} 2347, 2385).

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.

La parole est à M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Monsieur le ministre chargé des P. T. T., votre budget, en augmentation de 3,6 p. 100, se caractérise essentiellement par l'importance des crédits consacrés aux investissements.

Dans une loi de finances qui a réduit autant que faire se peut, et on l'a regretté, bon nombre d'investissements, je signalerai d'emblée que votre budget est le premier budget civil en matière d'investissements.

On ne peut mieux témoigner de la volonté de maintenir, moderniser et développer l'appareil industriel des P. T. T., car les investissements portent avant tout sur le réseau des bureaux de poste, l'automatisation du tri et des centres financiers, les matériels de transport et la recherche.

Depuis la loi de finances pour 1984, les P. T. T. ont élargi leur compétence au secteur des télécommunications, de l'informatique et de la bureautique.

Sans opposer les services traditionnels à ceux qui appliquent la technologie la plus avancée, je souhaiterais vous parler, dans une première partie, des moyens et, dans une seconde, des personnels.

Chacun de nous a conscience que la poste est entrée sur un marché évolutif et concurrentiel.

Le monopole qu'elle détient est battu en brèche par les moyens de communication nouveaux, développés par les télécommunications, par le dynamisme du secteur bancaire et, il faut le reconnaître, par la présence de plus en plus pressante d'entreprises privées, de niveau international, qui la soumettent à une concurrence agressive.

La poste doit donc être dotée d'une véritable stratégie de développement, afin d'accroître l'efficacité de son appareil de production.

A cet égard, elle doit faire face à un phénomène d'auto-financement difficile dans la mesure où l'on ne peut contester une certaine détérioration de la poste sur le marché financier.

D'une part, il est juste de rappeler que la poste ne s'est pas vu reconnaître une vocation bancaire ; d'autre part, elle n'a pu faire face à la multiplication des guichets bancaires, surtout dans les nouvelles zones urbaines. Sa clientèle, dont la moyenne d'âge est élevée en général, ne l'a pas stimulée ; elle n'a donc pas offert de prestations nouvelles et concurrentielles par rapport aux banques.

Néanmoins, les conclusions du rapport Chevallier, chargé de procéder à une réflexion prospective sur la poste — les représentants de la presse n'ont pas été entendus par M. Chevallier, pourriez-vous les recevoir ? — ont permis d'attirer l'attention sur le fait qu'elle n'avait pas, jusqu'ici, consacré autant de moyens financiers à la promotion de ses produits que ne l'ont fait les banques nationales, ce qui est pour le passé fort regrettable et serait très dommageable pour l'avenir et pour les projets contenus dans la charte de la poste. L'adhésion au réseau de la carte bleue, la délivrance de moyens de paiement en devises étrangères, la participation aux expériences de monnaie électronique, l'acceptation d'insuffisances accidentelles de provision, la modification du régime complémentaire d'épargne logement, devraient permettre à la poste de mieux lutter contre la concurrence des banques et des établissements financiers.

Certains de mes collègues l'ont souligné à la commission des finances : ce même effort commercial devra être très soutenu pour développer les collectes de fonds par la caisse nationale d'épargne, « l'oiseau bleu ».

Encore une fois, sans vouloir opposer la poste et les télécommunications, je ne peux passer sous silence une des deux modifications de ce projet de budget : les télécommunications financent la poste à concurrence de 3,5 milliards de francs, l'autre modification étant que les P. T. T. participeront au financement du centre national d'études spatiales.

Il est d'autant plus logique que le C. N. E. S., centre national d'études spatiales, soit rattaché aux P. T. T., que les progrès en télécommunications s'appuieront bien évidemment sur la réussite des programmes spatiaux.

Cependant, monsieur le ministre, il serait extrêmement intéressant de savoir quelle sera l'administration de tutelle du C. N. E. S. après ce transfert de crédits.

M. Michel Noir. Bonne question !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Merci, mon cher collègue !

Pour souligner l'effort de recherche et de développement appliqué à votre ministère, je rappellerai que le chapitre « développement de la filière électronique », s'est enrichi des crédits destinés à l'I. N. R. I. A., institut national de recherche en informatique et en automatique, et au C. E. S. I. A., centre d'études des systèmes d'information des administrations.

Globalement, les crédits d'autorisation de programme en matière de recherche et de développement, sont en augmentation de 84 p. 100, alors qu'ils étaient déjà de façon très significative — plus de 60 p. 100 — dans le budget de 1984.

Ce programme, je le souligne, concerne tous les compartiments de l'activité de la poste, tout entière incluse dans cette politique de modernisation.

On objectera que, pour concourir à cet effort de modernisation industrielle, vous avez décidé d'augmenter les tarifs du téléphone dès 1984. Les deux augmentations survenues en 1984, le 1^{er} mai et le 1^{er} août, laissent espérer des recettes d'environ 2 milliards de francs qui contribueront, il est vrai, à financer l'équipement téléphonique et télématique du pays et le vaste programme de réseaux à fibre optique que nous voulons mettre sur pied.

Mais qu'y a-t-il de choquant à cela quand on sait, d'une part, que le prix du téléphone a moins augmenté que l'inflation des dernières années...

M. François d'Aubert. Faux !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Regardez les tableaux, mon cher collègue, vous n'avez pas lu le rapport !

... et, d'autre part, que son coût aujourd'hui encore est comparable à celui des grands pays industriels ? D'aucuns laissent même entendre qu'il est inférieur aux tarifs suisses puisque certains frontaliers viennent téléphoner en France, comme on a pu le constater.

Ce qui pourrait paraître plus préoccupant, c'est l'évolution de l'emploi : 2 000 emplois sont supprimés dans ce projet de budget, dont 1 630 à la poste. Il est vrai que la baisse des commandes de matériels traditionnels et l'évolution des technologies ont et auront un effet mécanique sur le niveau de l'emploi dans l'industrie des télécommunications évalué à environ 20 p. 100 entre 1983 et 1984. Mais l'essor des nouveaux services devrait atténuer cette évolution défavorable. Depuis trois ans, le ministère des P. T. T. a mis en place une série d'actions visant à opérer les reconversions nécessaires dans la plus large concertation.

Quoiqu'il en soit, les départs à la retraite participeront largement à ces réductions d'effectifs qui concernent pour plus de 60 p. 100 les catégories D.

Vous n'ignorez pas que les catégories D sont plutôt plus nombreuses aux P. T. T. que dans le reste de la fonction publique. Cette évolution est donc tout à fait logique et correspond de surcroît à une meilleure adaptation des emplois aux besoins du service. De même, le taux d'encadrement renforcé et amélioré par l'augmentation des effectifs des catégories A et B, contribuera à une plus grande efficacité.

Deux points me semblent essentiels en ce qui concerne les personnels relevant de votre ministère : la titularisation des auxiliaires se poursuit dans le cadre de la loi du 11 janvier 1984 ; le difficile problème posé par le reclassement des receveurs-distributeurs en catégorie B est enfin en voie de règlement puisqu'un crédit de 6,4 millions de francs est prévu à cet effet.

Je dois dire, monsieur le ministre, toute ma satisfaction. Le rôle primordial des receveurs-distributeurs en milieu rural devait être reconnu. Cette reconnaissance est sanctionnée par leur reclassement en catégorie B.

Vous leur rendez ainsi hommage en donnant suite à une demande très ancienne et tellement fondée que je regrettais à cette tribune, chaque année à pareille époque, quel que soit le jour, et depuis plusieurs années aussi au conseil supérieur des P. T. T., qu'on ne puisse pas leur rendre justice. Je me félicite donc que cette mesure tant attendue soit inscrite à votre budget.

Peut-être aurai-je dû dire, dès le début de mon propos, que votre ministère était un des employeurs publics les plus importants — 500 000 agents — et que la gestion d'un demi-million de personnes, dont plus de la moitié ne gagne pas 6 000 francs par mois, n'est pas chose aisée.

Ce qui explique que, quelle que soit la rigueur du temps, votre budget social est en progression de près de 6 p. 100 et que, comme chaque année, l'essentiel de vos crédits est consacré au logement du personnel, pour aider à résoudre des problèmes concrets, surtout dans les grandes villes, et par là même, stabiliser le personnel autour de son lieu de travail. Dans cette optique, l'aide à l'accèsion à la propriété sera maintenue.

Ce projet de budget qui, je le répète, est le premier budget civil en ce qui concerne les investissements, poursuit plusieurs objectifs : satisfaire la demande téléphonique sans négliger la demande de services nouveaux comme le vidéotex, améliorer la qualité des services traditionnels tout en mettant l'accent sur la promotion des techniques de pointe.

Cette politique traduit le souci des besoins quotidiens de l'utilisateur et des défis à venir.

Je crois sincèrement que nous pouvons saluer l'effort mis en œuvre pour la servir et voter vos crédits, comme d'ailleurs la majorité de la commission des finances vous y engage, mes chers collègues. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. François d'Aubert. Voilà un rapporteur bien complaisant !

M. le président. La parole est à M. Jarosz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, chers collègues, en 1985, le budget annexe des P. T. T. atteindra 168,9 milliards de francs, en augmentation de 8,6 p. 100, et il demeurera donc le premier budget d'investissement des budgets civils de l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement passent de 113,3 milliards à 119,8 milliards de francs, en progression de 5,7 p. 100, et les dépenses nettes en capital de 42,4 à 49,2 milliards de francs, soit une augmentation de 16,2 p. 100.

Les autorisations de programme s'élèvent à 41,7 milliards de francs, progressant de 16,3 p. 100, et les besoins de financement de 17,7 milliards de francs, en diminution de 7,7 p. 100. Pour plus de détails, je vous renvoie à mon rapport écrit.

Que retenir, globalement, de tous ces chiffres ?

Ma première remarque, d'importance, sera de souligner que la notion de budget annexe des P. T. T. tend, progressivement, à se vider de son sens.

M. François d'Aubert. C'est le moins qu'on puisse dire !

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. En effet, la croissance des dépenses en capital — plus 16,2 p. 100 — est largement absorbée par les charges supplémentaires transférées au budget annexe et par les charges correspondant aux « nouvelles missions » des P. T. T.

Ainsi, un nouveau chapitre, le 65-69, figure dans les dépenses en capital des P. T. T. ; il représente la contribution du budget annexe aux programmes du centre national d'études spatiales, soit 3,2 milliards de francs pour 1985. Ce chapitre figurait, dans la loi de finances de 1984, au budget du ministère de l'industrie et de la recherche, comme les subventions versées aux organismes de recherche, qu'il s'agisse de l'Agence de l'informatique, de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique ou du Centre d'études des systèmes d'information des administrations ; ces subventions sont désormais imputées sur les dépenses de fonctionnement des télécommunications.

D'autre part, le financement de la filière électronique, déjà transféré au budget annexe des P. T. T. en 1984, se compose désormais de deux chapitres : les contributions aux apports en fonds propres de l'Etat aux entreprises de ce secteur figurent au chapitre 69-54 et le développement de la filière électronique relève du chapitre 69-55. Or les crédits de paiement de ces deux chapitres augmentent de 32,7 p. 100 en 1985 pour s'élever à 3,8 milliards de francs, contre 2,8 milliards en 1984.

Le prélèvement « exceptionnel » institué en 1982 au profit du budget général est désormais institutionnalisé sous l'appellation « fonds de réserve sur résultats affecté aux recettes du budget général ». Ainsi, au total, ce sont 7,48 milliards de francs d'autorisations de programme et plus de 15 milliards de francs de crédits de paiement qui seront mis à la charge du budget annexe des P. T. T.

On assiste donc à une dénaturation croissante de la notion de budget annexe...

M. Michel Noir et M. François d'Aubert. Très bien !

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. ... qui repose pourtant sur des principes de finances publiques reconnus, et qui était la garantie du maintien de la qualité du service public. Il apparaît de plus en plus que le budget annexe doit ajouter à sa mission traditionnelle celle de fonds de réserve du budget général et d'outil de la débudgétisation de certains crédits du ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

M. Michel Noir. Très bien ! Voilà qui est honnête !

M. François d'Aubert. Excellent ! Certains pourraient en prendre de la graine !

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, à la séance publique du 7 novembre 1981, vous déclariez pouvoir approuver le prélèvement à condition qu'il soit véritablement exceptionnel. Vous citiez une lettre du Premier ministre qui vous confirmait qu'il en serait bien ainsi et que cette mesure, qui concernait l'exercice 1982, ne préjudiciait aucunement des décisions relatives aux années suivantes.

Or, en 1985, ce sera le quatrième prélèvement exceptionnel. Celui-ci est passé de 3,2 milliards de francs à 15 milliards, et même à 20 milliards, si l'on considère que la rémunération des fonds collectés par les chèques postaux devrait être de 7 p. 100 pour couvrir les coûts de gestion. L'autonomie budgétaire concédée aux P. T. T. par la loi de 1923 est donc sérieusement mise en question, et cette situation provoque la plus vive inquiétude quant à l'avenir.

M. François d'Aubert. Très bien !

M. Henry Delisle. Et si l'on parlait de l'emprunt Giscard, monsieur d'Aubert ?

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Ma seconde remarque concerne la situation des personnels. Chaque année, depuis quatre ans, j'essaie d'attirer l'attention sur la peine de ces hommes et de ces femmes, de ces 480 000 agents qui font la qualité du service public. Pour 1985, les dépenses de personnel se monteront à 66,3 milliards de francs, soit une progression modeste de plus 6,9 p. 100 par rapport à 1984.

Lors de votre audition par la commission, le 11 octobre 1984, monsieur le ministre, vous avez affirmé que la rigueur budgétaire n'empêcherait pas de mener à bien certaines réformes importantes concernant le personnel. Ces progrès concernent des mesures catégorielles qui répondent partiellement aux revendications renouvelées du personnel.

Ainsi, le reclassement des receveurs-distributeurs en catégorie B serait achevé dans quatre ans. En 1985, le montant des crédits provisionnels pour mettre en œuvre cette mesure se montera seulement à 6,4 millions de francs. Ainsi, pour le reclassement en catégorie B des conducteurs de travaux de ligne, le projet de budget prévoit la création de 58 postes de chefs de secteur. S'ajoutant aux emplois vacants de ce grade, cela permettra d'ouvrir aux conducteurs de ligne, au sein de la catégorie B, des possibilités d'avancement dont ils étaient privés jusqu'ici. En 1985, 400 agents sur 2 000 seront reclassés au niveau supérieur.

Mais, à écouter ces personnels, il reste un écart important par rapport aux doléances qu'ils présentent. Permettez-moi, monsieur le ministre, de citer quelques extraits du nombreux courrier reçu.

« Monsieur le député, il semble maintenant acquis que la réforme des R. D. soit retenue au budget de 1985. Une provision de 6,4 millions de francs est prévue à cet effet. L'étatement sur quatre ans ne peut nous donner satisfaction. Vingt-huit ans que les R. D. attendent une réforme ! Il faut qu'elle soit palpable. C'est pourquoi nous faisons des propositions chiffrées. Bien sûr, la totalité de la réforme appliquée tout de suite coûte 13 millions de francs, mais cela correspondrait aux aspirations de la catégorie. (...) » Paris, le 11 octobre 1984 : fédération C. G. T. des postes et télécommunications.

« Monsieur le député, nous vous informons de la gravité de la situation des agents des P. T. T. dans le département du Nord.

A la pointe de la fonction publique, notre administration se trouve maintenant dans le wagon de queue. L'arrivée de nouvelles technologies dans notre profession ne peut masquer l'état de délabrement dans lequel se trouve notre grande maison des P. T. T.

Les conditions requises à l'exercice du service public ne sont plus assurées. Les locaux, parfois insalubres, reflètent une triste image de notre administration. De nombreux bureaux de poste, points d'accueil et de contact de notre clientèle, sont exigus, mal entretenus, voire délabrés.

L'absence de crédits ne permet pas à nos collègues du bâtiment d'y apporter remède. Cette situation intolérable ne peut durer. (...) » Lille, le 9 octobre 1984 : fédération syndicaliste des travailleurs des P. T. T. du Nord-Force ouvrière.

« Monsieur le parlementaire, vous n'aurez pas observé dans l'indifférence la forte augmentation des tarifs du téléphone, des télécommunications, imposée aux usagers le 1^{er} août 1984... Rarement un renchérissement de tarifs publics a été aussi brutal et impopulaire.

Mais — et c'est probablement plus profondément grave encore — ces décisions nient le caractère industriel et commercial, pourtant souvent affirmé publiquement, du service public des télécommunications et son rôle primordial dans le développement du pays. (...) » Marnes-la-Coquette, le 23 octobre 1984 : association française des utilisateurs du téléphone et des télécommunications.

« Monsieur le député, le syndicat C. F. T. C. P. T. T. de la région Nord-Pas-de-Calais se permet d'appeler votre attention sur la gravité des problèmes soulevés par le projet de budget des P. T. T. pour 1985. (...) Nous vous demandons d'exiger du Premier ministre qu'il s'exprime sur l'avenir et les missions des P. T. T. et en tire les conséquences quant au « dépeçage » des P. T. T. (...) » Lille, le 26 octobre 1984.

« Monsieur le rapporteur, bien que l'administration des P. T. T. reconnaisse les dégâts provoqués par le non-pyramidage des emplois créés depuis 1981, malgré des promesses pour rechercher des moyens afin d'éviter une aggravation des conditions d'avancement, les informations qui nous sont parvenues concernant les tableaux d'avancement 1985 sèment le désarroi parmi le personnel de la D. A. T. (...) » Pétition de 295 signatures du personnel C. G. T. P. T. T. de la D. A. T. de Lille-R. P. et de Lille-Moullins.

« Monsieur le député, j'ai pris acte que pendant une période, depuis le 10 mai 1981, des décisions positives ont été prises par le Gouvernement, que quelques légères avancées ont été réalisées concernant les revendications des retraités de la fonction publique. Je suis cependant contraint de constater que ma situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire. (...) » Gennevilliers, le 18 octobre 1984 : fédération nationale P. T. T. - section retraités.

Monsieur le ministre, ces différentes situations de personnels me conduisent à formuler quelques réflexions.

En tant que fonctionnaires, les personnels des P. T. T. verront leurs rémunérations progresser comme celles de la fonction publique, à laquelle ils appartiennent, et ils risquent de voir leur pouvoir d'achat se dégrader. Certes, le ministère annonce qu'un ajustement de 100,4 millions de francs est inscrit afin de maintenir le pouvoir d'achat des indemnités, et notamment celui de la prime de résultat d'exploitation — P. R. E. — dont le montant s'élèvera de 3 658 à 3 868 francs, soit plus 5,7 p. 100.

Mais j'estime que la progression des crédits destinés aux mesures indemnitaires et statutaires est globalement insuffisante : seulement 4,4 millions de francs de mesures nouvelles. C'est une des raisons qui ont déterminé l'avis négatif du conseil supérieur des P. T. T. sur le projet de budget pour 1985.

M. Michel Noir. Eh oui !

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Par ailleurs, après une année de stagnation, il est prévu une diminution d'effectifs de 2 000 emplois, situation qui ne s'était pas présentée depuis 1952. Monsieur le ministre, vous avez justifié cette mesure par la nécessité, pour les P. T. T., d'apporter leur contribution aux efforts d'aménagement des effectifs et de rigueur budgétaire engagés par le Gouvernement ; mais cela fera une économie dérisoire.

En tant que rapporteur, je crains au contraire que ces mesures ne contribuent à une dégradation de la qualité du service public, avec un risque, dans l'avenir, de privatisation. C'est pourquoi j'ai invité la commission de la production et des échanges à rejeter ce projet de budget.

M. Michel Noir. Très bien !

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Cette suggestion n'a pas été suivie et, contre l'avis de son rapporteur, la commission saisie pour avis a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du budget annexe des P. T. T. pour 1985.

M. le président. Nous en arrivons à la discussion.

Je rappelle que la conférence des présidents a prévu une certaine durée pour l'examen de chaque budget et que les différents groupes ont fixé un temps de parole à chacun de leurs orateurs. J'invite donc ceux-ci à bien vouloir respecter ce temps de parole, comme l'ont fait les deux rapporteurs, afin que nous tenions les délais pour la discussion du budget des P. T. T.

Dans la discussion, la parole est à M. Noir, premier orateur inscrit, pour cinq minutes.

M. Michel Noir. Ça fait 500 millions la seconde !

M. le président. Ne vous plaignez pas à moi : adressez-vous à votre président de groupe !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. C'était juste un effet de tribune !

M. Michel Noir. Monsieur le ministre, grande manipulation et grande désillusion, tels sont les deux traits dominants de ce projet de budget pour 1985.

Grande manipulation, tout d'abord : les P. T. T. contribueront à hauteur de 0,3 point à la grande opération de diminution de 1 p. 100 des prélèvements obligatoires. Nous sommes passés de la technique du hold-up budgétaire de 1982 à celle de la ferme générale du XVII^e siècle.

Il y a les truieges du budget général, mais il y a aussi ceux du budget des P. T. T.

Dans le budget général, on sous-évalue le courrier en franchise postale. Gain : 1,1 milliard. Désormais, la collecte de 125 milliards de francs par les C. C. P. doit se faire gratuitement. Gain : 7 milliards de francs. On ne respecte pas les accords Laurent de 1979 sur la répartition des charges des tarifs préférentiels pour le transport de la presse. Gain : 300 millions de francs.

Dans le budget des P. T. T., on surestime les recettes des télécommunications, et vos services l'ont d'ailleurs reconnu, monsieur le ministre, à hauteur de 3 milliards de francs environ. Par ailleurs, on a passé les provisions pour pertes de change ? Et est-il sérieux de calculer les frais financiers des emprunts sur la base d'un dollar à 7,80 francs, ce qui représente une sous-évaluation de 400 millions par tranche de 10 centimes de la dette des télécommunications, soit 5,6 milliards ? Ne vous étonnez donc pas si des problèmes financiers apparaissent en 1985. Déjà, en 1984, il manquera à peu près 2,8 milliards ! Emprunterez-vous pour faire face à ces problèmes ?

L'état de la dette est inquiétant. Pour un budget qui rapporte en produits d'exploitation 118 milliards de francs, le montant de la dette est voisin de 138 milliards de francs. Si les entreprises du secteur public ou du secteur privé avaient de telles « performances », les créanciers, le parquet ou le tribunal de commerce s'inquiéteraient.

Grande désillusion, aussi : celle des usagers mais, ce qui est plus grave, celle des personnels.

Les usagers ont tous compris qu'il existe désormais un impôt sur le téléphone et que le changement de numérotation entraînerait un prélèvement sensible. Ils s'inquiètent surtout de la baisse de la qualité du service, aussi bien pour la poste que pour le téléphone, ainsi que des pratiques commerciales qui président à la mise en place du réseau télématique Minitel.

Enfin, qu'est devenue la grande ambition du plan câble de novembre 1982 ? Imaginez-vous, avec un milliard seulement, atteindre les objectifs définis par ce plan et par le conseil des ministres de mai dernier, qui a été consacré à cette question ?

La grande désillusion des personnels est due au fait que ceux-ci espéraient que, suivant les recommandations de la commission Chevallier, on essaierait d'atteindre à plus de clarté dans les comptes. En fait, les comptes de la poste ne permettent plus au Parlement de juger la gestion, car il n'y a plus aucun rapport entre les comptes de résultat et les comptes de gestion.

Par ailleurs, comment ne pas reconnaître que la politique du personnel, politique de l'accordéon, a été un peu aberrante ? On crée 16 000 emplois en deux ans, on en supprime 2 000 l'année suivante.

La modernisation, voire la sécurité de la poste, sera sacrifiée : moins 300 millions de francs en autorisations de programme, moins 281 millions de francs en crédits de paiement.

On est loin de l'autonomie, dans l'esprit et dans les faits, et le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges vient de le rappeler. Monsieur le ministre, quelles décisions prendrez-vous, suite au rapport Chevallier, qui préconisait plus de clarté en ce domaine ? Que répondrez-vous à vos directeurs régionaux et aux administrateurs des P. T. T., qui, dans un vœu adopté à l'unanimité, ont demandé qu'on établisse une plus grande distinction entre les deux éléments de votre administration, voire qu'on s'oriente vers un statut du type établissement public industriel et commercial ?

Au total, on se demande vraiment comment vous pouvez rester ministre des P. T. T. ! (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Louis Mexandeau, ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P. T. T. Je survis assez bien, comme vous pouvez le constater ! (Rires.)

M. Michel Noir. Si vous étiez chef d'entreprise — je vais prononcer des paroles graves et je pèse chacun de mes mots — vu les manipulations de comptes auxquels vous procédez entre filiales, vous seriez traduit en justice, le parquet s'étant saisi d'office. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Georges Sarre. Comme les responsables de Creusot-Loire !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Tout ce qui est excessif ne compte pas !

M. Michel Noir. Magnifique exemple de gestion socialiste : d'un secteur qui arrivait à autofinancer à un peu plus de 70 p. 100 ses investissements, et qui était l'un des fleurons de notre administration, vous avez fait un secteur qui sera ponctionné de 20 milliards de francs, ce qui mettra en cause son avenir alors qu'il est confronté à une révolution technologique déterminante.

Dès lors, monsieur le ministre, ne vous étonnez pas que le groupe du rassemblement pour la République ne vote pas votre budget. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le ministre chargé des P. T. T. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des P. T. T.

M. le ministre chargé des P. T. T. M. Noir a parlé de grande manipulation et d'illusion.

M. Michel Noir. De désillusion !

M. le ministre chargé des P. T. T. Selon lui, l'apport des P. T. T. représenterait à lui seul 0,3 p. 100...

M. Michel Noir. 0,3 point !

M. le ministre chargé des P. T. T. ... de la baisse des prélèvements obligatoires de 1 p. 100 annoncée par le Président de la République.

Il n'y a rien de commun entre les deux chiffres en question.

Je ferai simplement observer à M. Noir qu'un député qui siège comme lui sur les bancs de l'opposition et qui, si je suis bien renseigné, est élu dans le même département que lui, M. Raymond Barre, a prétendu l'autre jour qu'en fait, cette baisse des prélèvements obligatoires n'atteindrait que 0,1 p. 100.

D'un côté 0,1 p. 100, de l'autre 0,3 p. 100 : je vous renvoie à vos contradictions !

M. François d'Aubert. Votre démonstration tombe complètement à plat !

M. le président. La parole est à Mme Jacquaint.

Mme Muguette Jacquaint. Le groupe communiste porte un attachement particulier à la qualité du service public des P. T. T. pour deux raisons essentielles : d'une part, ce service constitue un élément primordial de notre vie économique et sociale auquel tous les citoyens ont recours dans leur vie quotidienne et, d'autre part, il témoigne de la capacité d'une administration publique à répondre aux défis technologiques de notre temps.

Ainsi, le groupe communiste s'inscrit en faux contre les campagnes de dénigrement du secteur public menées par les laudateurs du libéralisme à la sauce Reagan et les chantes de l'entreprise privée. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

M. François d'Aubert. Vous parlez d'Herzog ?

Mme Muguette Jacquaint. Les succès des P. T. T. sont autant de démentis aux arguties de la droite et à la campagne contre les fonctionnaires. La productivité des télécommunications, avec huit agents pour 1 000 lignes, est la plus élevée des pays capitalistes. Dans la poste, le trafic s'accroît d'environ 3 p. 100 par an, ce qui est loin d'être le cas des effectifs.

Monsieur le ministre, votre projet de budget induit une politique qui peut mettre en cause les acquis. Je rappelle que 82 p. 100 des Français étaient satisfaits l'an dernier de la qualité du service public classé au premier rang mondial.

Il compromet aussi l'avenir en affaiblissant la capacité des P. T. T. à développer des produits nouveaux.

Dans ces conditions, il peut contribuer à la dégradation de la bonne image de votre administration, en confortant ceux qui, politiciens de droite et patronat, veulent la peau du service public afin de dégager en faveur du privé un terrain de chasse particulièrement porteur de profits dans certains secteurs.

Les orientations fondamentales du budget vont dans ce sens et il en est ainsi, d'abord, de la masse des prélèvements directs ou indirects. Ceux-ci sont généralement chiffrés à 15 milliards de francs environ. Ils dépassent les 20 milliards si l'on tient compte des manques à gagner antérieurs.

M. Michel Noir. Exact !

Mme Muguette Jacquaint. C'est non plus un budget annexe mais un budget-réservoir ou encore une annexe du budget de l'Etat.

M. François d'Aubert. C'est même l'annexe d'une étable...

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Je vous en prie, monsieur d'Aubert !

Mme Muguette Jacquaint. En disant cela, je ne veux pas nier la nécessité de financer la filière électronique, par exemple. J'entends seulement signifier que ces financements se font au détriment de l'action propre des P. T. T. de leur investissement et donc de leur modernisation. Et cela d'autant plus que l'administration, en l'occurrence la direction générale des télécommunications, n'est pas mise en condition d'exercer son contrôle sur les industries de ladite filière.

Pourtant, il y a beaucoup à faire.

Dans les services classiques, la modernisation des bureaux de poste et des centres de tri est loin d'être achevée.

Mais il y a plus grave : alors que de nombreux produits nouveaux ont été mis au point grâce à une technologie du plus haut niveau mondial, le retard pris dans le développement de ces produits peut entraîner une perte de compétitivité irrémédiable. Je veux parler de grands projets, tels que le vidéotex, le plan câble, la numérisation du réseau, la monnaie électronique.

Le retard pris dans la réalisation du plan câble est particulièrement éclairant. Le ralentissement de sa mise en œuvre a privé notre industrie de débouchés, entraînant au moins deux conséquences néfastes : des milliers d'emplois ont été supprimés et, pendant ce temps, les industries japonaises et américaines se sont développées et elles deviennent des concurrents redoutables.

Les récentes augmentations tarifaires constituent également un frein au développement de produits nouveaux et affectent donc notre compétitivité.

Les prélèvements multiples accentuent l'endettement qui fragilise la structure financière des P. T. T.

Dans les télécommunications, par exemple, les frais financiers induits par l'endettement sont passés — sociétés de financement exclues — de l'indice 100 en 1975 à l'indice 2 453 sur la base des prévisions budgétaires pour 1985. Dans le même temps, les frais de personnel passaient de 100 à 403.

La suppression de 2 000 emplois accentue les risques de détérioration de la qualité du service public. C'est la première fois depuis 1952, semble-t-il, qu'une telle réduction est opérée, tournant ainsi le dos à la politique annoncée les années précédentes.

Le fait que les rémunérations demeurent à la traîne par rapport aux prix et que la plupart des revendications catégorielles restent sans réponse pèsera également lourdement sur la motivation des personnels dont l'attachement et le dévouement au service public sont pourtant bien connus. Je ne pense pas que les petites avancées au bénéfice de catégories à faibles effectifs et que les rapporteurs exposent soient suffisantes pour convaincre les agents des P.T.T. que le Gouvernement accorde sa juste place au service public.

Je veux enfin ajouter que certains projets, même si vous vous défendez qu'ils soient les vôtres, pèsent sur l'avenir de l'administration dont vous avez la charge.

Vous le savez, mais je souhaite le répéter, le groupe communiste ne saurait en aucun cas accepter la mise en cause de l'unicité du service public. Or, votre projet de budget, et ce n'est pas un de ses moindres défauts, amorce une rupture de cette unicité.

Pour toutes ces raisons, monsieur le ministre, et pour bien marquer notre ferme opposition à tout glissement compromettant les structures, la qualité et l'avenir du service public, nous voterons contre votre projet de budget.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà précisément le plus mauvais budget annexe des P.T.T. qui ait jamais été présenté dans cette enceinte! (*Murmures sur les bancs des socialistes.*) Ce budget exécrable...

M. Kléber Hays. On en a vu d'autres!

M. François d'Aubert. ... se caractérise d'abord par le mépris des usagers, ensuite par la dégradation financière de l'entreprise des télécommunications, et enfin par les déboires de la filière électronique.

Nous parlerons peu, monsieur le secrétaire d'Etat, de la filière électronique car j'ose à peine penser, compte tenu des décrets de répartition des compétences, que vous soyez réellement compétent, sur le plan juridique, pour porter un jugement sur ce secteur bien que des sommes très élevées vous soient prélevées pour financer ladite filière.

Premier point : votre budget se caractérise par un formidable mépris des usagers, notamment pour ce qui concerne la poste et surtout la télécommunication et le téléphone.

Nous avons tous en mémoire vos scandaleux décrets d'augmentation des 26 avril et 27 juillet 1984. A croire que les usagers du téléphone et la D.G.T. sont devenus les véritables vaches à lait du Gouvernement!

Vous nous direz peut-être que l'augmentation de la taxe de base n'aura été que de 36 p. 100 entre le 25 avril 1984 et le 1^{er} août 1984. Ce taux est-il inférieur au taux annuel de l'inflation? Je vous pose naïvement la question. Vous nous rétorquerez que la taxe de raccordement, quant à elle, diminue, puisqu'elle passe de 300 francs à 250 francs. J'ai examiné le décret : ce sont au moins 130 lignes de tarif qui augmentent pour une seule, celle qui concerne la taxe de raccordement, qui diminue. Au poste S 63, par exemple, le tarif de location des petits téléphones gris passe de six francs à huit francs par mois, soit 33 p. 100 d'augmentation. Encore 33 p. 100 d'augmentation pour le tarif d'installation d'une prise supplémentaire. La sonnerie — la sonnerie socialiste — passe de 120 à 180 francs, soit 50 p. 100 d'augmentation. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Henri Delisle. Ce n'est pas exact!

M. François d'Aubert. Tels sont les chiffres! Quant à l'indication de durée, qui est un service particulier, le tarif passe de 1,20 francs à 2 francs. L'avis d'appel passe de 13,75 francs à 19 francs. Les demandes de préavis passent de 7,70 francs à 11 francs, soit 42 p. 100 d'augmentation. Les appels en P.C.V. ont enregistré une augmentation de 68 p. 100, également en quatre mois. Quant aux renseignements téléphoniques, ils augmentent de 100 p. 100 puisqu'ils passent de 2 à 4 francs.

M. Michel Noir. Voilà ce que sont les renseignements socialistes!

M. François d'Aubert. Ils sont chers! Ces tarifs sont scandaleusement élevés.

J'ajoute que la légalité de vos décrets est sujette à caution, chacun le sait, puisque trois recours ont été portés devant le Conseil d'Etat. Vous n'en avez pas parlé, monsieur Bonnet, sans doute par oubli, car je n'oserais croire que ce fût par complaisance.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. J'attends la décision des juges!

M. François d'Aubert. Tout cela traduit un formidable mépris de l'usager, dans la perspective de financer des opérations qui ne relèvent pas, à proprement parler, du budget annexe des P.T.T.

Le décompte est facile à faire : les transferts anormaux, la prise en charge par le budget annexe de dépenses qui devraient être prises en charge par le budget général, représenteront, en 1985, près de 13 milliards de francs. Le détail en a été donné par M. Jarosz : citons le financement de la filière électronique, la fameuse manipulation sur la rémunération des fonds des chèques postaux et le transfert direct sur le budget général de sommes prélevées sur les recettes d'exploitation. Oui, c'est cela, l'impôt téléphone : il ne s'agit ni d'une redevance ni d'une taxe! Il s'agit bel et bien d'un impôt, tout au moins pour une grande part des 75 centimes que représente la taxe de base.

M. Michel Noir. Eh oui!

M. François d'Aubert. Les dégâts ont été limités à 2,2 milliards de francs alors que dans sa lettre, montrant bien quels étaient les véritables objectifs du Gouvernement, M. Fabius en demandait 6! Il a donc fallu trouver encore 3,8 milliards de francs! Ils devraient être obtenus par la manipulation sur les fonds des chèques postaux et sur ce qu'il est convenu d'appeler le financement de la filière électronique.

S'agissant de la filière électronique, j'aurai tout de même une question à vous poser. Un décret du 3 août 1984 prévoit que M. Gallois, directeur général de l'industrie, reçoit délégation du ministre délégué auprès du ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, chargé des P.T.T., pour l'exécution des dépenses de la filière électronique. Cela signifie, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous payez, mais que vous n'avez aucun droit de regard sur la filière électronique.

M. Michel Noir. Heureusement! (*Sourires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Monsieur d'Aubert, je vous rappelle que M. Mexandeau est ministre et non pas secrétaire d'Etat.

M. François d'Aubert. Monsieur Mexandeau, M. le président vient de me rappeler que vous êtes ministre et je l'en remercie. On peut cependant, au vu de ce budget annexe et compte tenu des possibilités que vous avez de commander, par rapport à M. Gallois, par exemple, se poser quelques questions.

J'espère que vous vous éclairerez sur vos compétences juridiques en ce qui concerne la filière électronique, et aussi le C.N.E.S., dont M. Bonnet a d'ailleurs parlé.

Vous n'êtes pas le patron dans cette affaire — chacun le sait — mais vous payez tout de même! Cela est grave, alors que vous êtes censé défendre un grand service public.

J'en viens au fameux impôt sur les salaires. D'après les déclarations gouvernementales, l'administration, l'employeur des agents publics, ne devait pas le supporter. Or on retrouve, dans le budget annexe des P.T.T., pour la branche « télécommunications » comme pour la branche « poste », une taxe sur les salaires. Là encore, monsieur le ministre, nous vous demandons une explication.

Quoi qu'il en soit, ce mépris des usagers risque d'avoir de bien fâcheuses conséquences. D'abord, il comporte un risque éminent de ralentissement du trafic du téléphone et des activités de la direction générale des télécommunications. Dans certains départements d'ailleurs, on constate une tendance à la résiliation des abonnements, notamment depuis deux mois, ce que vous devriez savoir. Cette tendance est-elle liée à des phénomènes de pauvreté, au fait que certaines personnes ne parviennent plus à payer le téléphone ou à l'augmentation inconsidérée des tarifs? En tout cas, je vous pose cette question précise : combien y a-t-il eu d'abonnements résiliés de plus en septembre 1984, par rapport à septembre 1983?

Deuxième point : ce mépris de l'usager ainal que les prélèvements sur le budget des P.T.T. au profit du budget général vont alourdir l'endettement de la direction générale des télécommunications, considérée comme une entreprise. C'est un des éléments les plus inquiétants.

L'endettement va représenter 120 milliards de francs à la fin de l'année 1985. La dette des P. T. T. représente une part considérable de la dette extérieure de la France, puisque plus de 50 p. 100 de ces 120 milliards de francs sont libellés en monnaies étrangères. Ainsi, la dette étrangère de la D. G. T. représente près de 10 p. 100 de la dette extérieure de la France. Un tel niveau d'endettement, qui apparente le secteur des télécommunications à des secteurs aussi lourdement endettés que la sidérurgie ou l'électricité, est extrêmement inquiétant pour l'avenir.

Non, monsieur le ministre, la D. G. T. ne peut continuer à être la vache à lait du budget général ! Cela est absolument impossible si l'on veut préserver son avenir même. J'ajoute que cette situation risque d'entraîner une dégradation des relations entre la D. G. T. et ses clients, entre la D. G. T. et les usagers, à un moment où apparaissent des pressions non pas politiques, mais technologiques. En fait, ces pressions, qui sont plutôt des tentations de dérégulation, s'exercent de l'extérieur, et non pas de la France même.

Cette dérégulation, on ne peut l'ignorer, car elle vient de toutes parts. Des détournements de trafic sont à craindre, dus non pas à nos propres tentations de dérégulation, mais bien à la dérégulation telle qu'elle est pratiquée aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne. Lorsqu'un *common carrier* américain fait une guerre des prix sur les relations transatlantiques, rien n'est plus simple pour les entreprises que d'appeler d'abord Londres et de bénéficier, entre Londres et New York, du prix américain. Or vous savez fort bien que c'est justement sur le trafic transatlantique, sur le trafic international que la D. G. T. a les marges bénéficiaires les plus importantes. Sur un chiffre d'affaires de 2,5 milliards de francs portant sur les relations internationales, la marge de bénéfice net pour la D. G. T. doit approcher le milliard de francs. Vous mesurez le risque, alors que chacun peut le savoir, les communications téléphoniques entre Paris et New York coûtent, dans le sens Paris-New York, deux fois plus cher que dans le sens New York-Paris. Telle est la réalité !

Si vous continuez à fermer les yeux devant ces phénomènes de dérégulation, monsieur le ministre, il y aura, hélas, beaucoup plus de détournement de trafic. Et vous, monsieur Bonnet, plutôt que de vous intéresser aux détournements de trafic, qu'il faut bien qualifier d'anecdotiques, de la Suisse vers la France, vous feriez mieux d'examiner les relations transatlantiques car, en ce domaine, les choses sont beaucoup plus inquiétantes.

M. Michel Noir. Eh oui, monsieur Bonnet !

M. François d'Aubert. Et je ne parle pas du climat défavorable qui a été créé entre les usagers et la D. G. T. ! Un consensus peut-il être dégagé, alors que, depuis un an et demi ou deux ans, vous-même et vos services avez rendu visite aux entreprises, aux chambres de commerce, avez rencontré les organisations professionnelles, pour leur expliquer qu'il existait une charte de gestion à moyen terme de télécommunications, qui faisait l'objet d'un contrat engageant l'Etat vis-à-vis d'eux, pour les années 1983 à 1986 ? En ce qui concerne la fixation des tarifs, l'article 3 précisait en particulier que, pendant cette période, l'évolution globale des tarifs téléphoniques devrait rester nettement inférieure à celle du niveau général des prix. Or, vous avez augmenté les tarifs téléphoniques de 36 p. 100. C'est accablant ! Ce n'est pas avec de tels procédés que vous parviendrez à préserver le consensus entre les usagers, notamment avec les entreprises, et les télécommunications.

Au surplus, viennent s'ajouter à tout cela des péréquations entre les catégories d'usagers de plus en plus bizarres et, surtout, qui ne sont pas connues. Pour sortir de ce brouillard, nous demandons que soit publié un livre blanc relatif à ces fausses compensations. En effet, si l'on veut favoriser le milieu rural en matière d'installation de lignes, ce que je souhaite aussi, encore faut-il satisfaire des besoins réels — je pense à ceux des agriculteurs — et donc éviter que les péréquations ne s'opèrent au profit des résidents secondaires, c'est-à-dire dans les cas où elles sont beaucoup moins utiles.

M. Kléber Hays. Ce sont les agriculteurs qui vont être contents !

M. François d'Aubert. Essayez d'être un peu plus juste à l'égard de la province.

En payant soixante-quinze centimes, on peut avoir accès, quand on habite Paris, à 4,5 millions d'abonnés. Un habitant de la Mayenne, à accès pour ses soixante-quinze centimes, à environ 100 000 abonnés ! A mon sens, il serait souhaitable qu'une tarification à la durée existe pour les communications locales. Il en va ainsi dans d'autres pays. Vous vous moquez probablement de ma proposition, monsieur le ministre, sans même reconnaître son caractère courageux.

M. Adrien Zeller. Elle est courageuse !

M. François d'Aubert. A mon avis, non seulement elle est de bon sens mais elle serait de nature à atténuer les effets les plus pervers de certaines péréquations.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur d'Aubert.

M. François d'Aubert. Je vais le faire, monsieur le président. La dégradation de l'entreprise de télécommunication est très nette à bien des points de vue. L'endettement augmente. Le compte de gestion de l'année dernière est débiteur de 667 millions. Les trafics se ralentissent. Tout cela est mauvais pour l'entreprise.

Je ne vous parle même pas des déboires de la filière électronique, car vous êtes « incompétent », juridiquement. Simplement à l'avenir la D. G. T. ne doit pas continuer d'être considérée comme la vache à lait du budget général. Il faut lui accorder une véritable autonomie financière, un statut d'entreprise publique. Nous ne parlons là ni de « privation », ni de « dérégulation », mais nous entendons que la D. G. T. soit une véritable entreprise publique, ...

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. François d'Aubert. ... avec une réelle autonomie financière Elle aurait aussi alors les avantages et les inconvénients d'un tel statut : je pense en particulier à la fiscalisation, mais je ne suis pas sûr que ce serait une mauvaise affaire pour la D. G. T. compte tenu de la T. V. A., et surtout à une maîtrise véritable des tarifs.

Pour conclure, il y aurait beaucoup de choses à dire sur votre projet de budget, exécration, je le répète, et contre lequel, bien sûr, l'U. D. F. votera. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Delisle.

M. Henry Delisle. Il est difficile de succéder à cette tribune à M. le conseiller général François d'Aubert, étant donné le registre sur lequel il a placé son intervention, celui du mépris. Ce ton n'était pas innocent, bien entendu. De surcroît, il recouvrait une certaine faiblesse dans l'argumentation.

Pour ma part, je me bornerai à analyser les données inscrites dans le projet de budget et tout ce qui se fait depuis 1981.

M. Adrien Zeller. Ce qui se défait !

M. Henry Delisle. Les données montrent une amélioration très sensible, mon cher collègue, dans le fonctionnement du service public.

M. Michel Noir. C'est l'inverse.

M. Henry Delisle. Le budget annexe des P.T.T. correspond à un sixième des mouvements de fonds au titre de l'Etat, certes, sur le versement des recettes — l'actualité récente n'a pas manqué de nous le rappeler — mais surtout sur le versement des dépenses, là où le contact entre les ressources publiques et l'économie détermine ce que nous recherchons maintenant plus que jamais : l'activité et l'emploi.

Cette année encore, le budget annexe des P.T.T. comptera pour le premier poste d'investissement civil ; mais en examinant ses crédits, nous déterminerons également les moyens de l'activité de 480 000 agents placés sous votre autorité, monsieur le ministre.

L'administration des P.T.T. reste une administration nombreuse, surtout une administration qui embauche. Vous avez recruté, en 1982, 27 000 jeunes, presque 18 000 en 1983. Ces chiffres n'ont pas été démentis dans le passé et les flux ne se sont pas interrompus depuis.

Les crédits bénéficient, en premier lieu, à vos agents d'abord sous la forme de rémunération : même si le sujet est délicat à aborder, je pense à votre politique des rémunérations aux P.T.T., notamment en ce qui concerne les bas salaires et je retiens que la moyenne des rémunérations perçues par vos agents a progressé de 15 p. 100 entre 1981 et 1982, puis de 11 p. 100 en 1983, de 11 p. 100 de nouveau, en 1984.

En outre, votre budget bénéficiera à l'ensemble des agents des P.T.T. en améliorant les conditions de travail.

Dans ce domaine, chœur penché au tri postal, l'une des tâches les plus nécessaires et les plus difficiles à organiser du service public. Voici quelques semaines à peine, vous avez assisté au départ, en gare de Lyon, du premier T.G.V. postal équipé d'un système de tri ambulants. C'est là un symbole, qui n'a pas dû échapper aux 3 000 ambulants en fonction.

La modernisation du tri, c'est aussi de l'équipement lourd statique : sept centres de tri de deuxième catégorie, un centre de première catégorie seront ainsi aménagés en 1985, complétant les cinquante-sept centres de première catégorie et les treize centres de seconde catégorie en service.

Sur un autre plan, et toujours au bénéfice de votre personnel, les moyens que nous examinons ce matin permettront, au cours de l'exercice 1985, de satisfaire des revendications catégorielles presque trentenaires, comme celles des receveurs-distributeurs dont M. François d'Aubert n'a pas parlé et des receveurs de quatrième classe pour lesquels, je crois, monsieur le ministre, vous annoncerez publiquement des décisions favorables. Nous saluons à cette occasion, leur ténacité, qualité dont ils font preuve dans leur travail, ainsi que leur dévouement.

Je rappellerai à mon ami M. Jarosz que j'ai reçu « l'amicalité des receveurs-distributeurs », qui ont manifesté leur plaisir...

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Absolument !

M. Henry Delisle. ...de voir enfin leurs revendications prises en compte.

Par conséquent, si je puis m'exprimer ainsi, le ministre a rempli son contrat en donnant satisfaction à une revendication de plus de vingt-cinq ans.

Une dotation destinée à financer une première étape de revalorisation du statut de ces agents nous est proposée, ainsi qu'un échancier destiné à réaliser en quatre années la transformation complète du statut de cette catégorie.

D'autres corps de votre administration bénéficieront de dispositions favorables au titre de la loi de finances pour 1985. Je pense, en particulier, aux conducteurs de travaux du service des lignes qui auront, dès 1985, accès à cinquante-huit emplois nouveaux de chef de secteur, ce qui leur ouvre un débouché vers le deuxième échelon de la catégorie III qu'ils ont si longtemps attendu.

D'autres mesures, moins spectaculaires mais tout aussi attendues, ne doivent pas être reportées : il s'agit de la titularisation des auxiliaires. A cet égard, votre administration a une lourde tâche puisqu'elle devra intégrer progressivement 10 000 titulaires.

Engagée en 1982, et encadrée désormais par la loi du 11 janvier 1984, la vague de titularisation en cours a déjà intégré plus de 1 600 auxiliaires en 1982, 810 en 1983 et plus de 400 au second trimestre de 1984. Elle doit se poursuivre dans le sens de la revalorisation des emplois : la transformation de 1 000 emplois de catégorie D en catégorie C qui nous est proposée pour 1985 va dans ce sens, ainsi que l'inscription au titre de la titularisation d'un crédit de 43 millions de francs.

Pour ce qui est de la formation, en 1983, un milliard de francs a été dépensé à la poste et un milliard et demi dans les télécommunications. Votre objectif pour le 9^e Plan prévoit dans ce domaine le doublement du nombre des heures de formation annuellement consacrées à chaque agent.

Au demeurant, si vous dépensez au profit d'une catégorie d'agents publics, c'est plus généralement à l'ensemble de l'économie que profitent les moyens dont disposent les P. T. T. L'impact résulte non seulement de la poursuite d'une politique d'investissement active, mais aussi de la mise en place d'une politique industrielle spécifique au secteur des télécommunications ainsi que d'une politique d'exportation fructueuse.

Pour l'investissement d'abord, il faut avant tout citer un chiffre : 50 milliards de dépenses en capital et une progression très spectaculaire de 16,2 p. 100. Ces constatations répondent, sans équivoque, aux commentaires qui se sont multipliés récemment : l'administration des P. T. T. investit le supplément de moyens qui lui est fourni, et, qui plus est, elle l'investit dans notre économie.

En effet, sans négliger la part de l'investissement postal, par le biais des investissements de votre direction générale des télécommunications, presque 80 p. 100 des dépenses en capital de votre administration bénéficient à l'industrie ou à la recherche françaises, dans le cadre des programmes qui acquièrent progressivement leur notoriété. Il s'agit de l'amélioration de la qualité de votre réseau de télécommunications et de son adaptation aux nouveaux services, de la conduite du plan d'action pour la filière électronique, et de la participation à l'effort national de la recherche spatiale.

M. le président. Monsieur Delisle, je vous prie de conclure.

M. Henry Delisle. Monsieur le président, j'avais pourtant bien des choses à dire ! Permettez-moi de m'exprimer encore quelques instants, en étoffant ma conclusion pour garder un peu de sa cohérence à mon exposé !

M. Michel Noir. Quel mépris vous manifestez à l'égard de l'organisation de nos travaux !

M. Henry Delisle. J'aurais souhaité parler d'autres investissements, en particulier de la numérisation du réseau et du plan câble.

M. Michel Noir. Mais le président vous a demandé de conclure.

M. Henry Delisle. Je tiens à insister, pour finir, sur les vrais destinataires du service public : les usagers. A ce sujet, M. d'Aubert, dont je regrette qu'il ne soit plus là, a tenu des propos quasiment surréalistes sur le mépris qu'aurait eu M. le ministre envers les usagers. Vous lui ferez part, monsieur Noir, de mes observations sur la non-justesse de ses propos.

M. Michel Noir. Vous ne méprisez pas les invitations à conclure ?

M. Henry Delisle. Mon cher collègue, vous avez disposé de beaucoup de temps en vingt-trois ans : laissez-nous quelques minutes de plus !

Monsieur le ministre, ce qui frappe avant tout, c'est la diversité des services mis à la disposition de l'usager, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'une entreprise : audioconférence, télécopie, téletex, transfert électronique des fonds, eurosignal, téléalarme, télématique grand public, interconnexions assurées depuis peu par le satellite Télécom 1 dont nous avons salué récemment la mise sur orbite, autant de propositions nouvelles faites à l'usager.

M. Michel Noir. C'est l'héritage !

M. Henry Delisle. De telles réalisations vous gênent ?

M. Michel Noir. Au contraire, puisque c'est l'héritage !

M. Henry Delisle. Certes, plusieurs d'entre elles restent au stade expérimental ou n'ont qu'une diffusion limitée, mais quelques-unes s'adressent d'ores et déjà à un léger public. Elles constitueront le premier front de diffusion de la micro-informatique. Ces applications sont essentiellement l'annuaire électronique et les services télématiques.

Un mot sur l'annuaire électronique : la progression vers l'installation de trois millions de minitels à la fin de 1986 sera poursuivie, en dotant cinq régions de cette facilité dès 1985.

Enfin, s'agissant plus généralement du service télérel, le chiffre de 430 services distincts, dont 135 offerts à titre gratuit, est atteint, à parts sensiblement égales entre les produits professionnels et les produits « grand public ».

Grâce à cet effort, monsieur le ministre, notre pays peut dès maintenant comparer avantageusement, son équipement à celui de ses partenaires les plus industrialisés, notamment les Etats-Unis. C'est une incitation à poursuivre.

Tel est d'ailleurs le terme autour duquel pourraient s'ordonner les remarques que je viens d'exprimer. Après trois années où les bases d'une politique ambitieuse en matière de postes et télécommunications ont pu être posées, il importe que les futurs exercices budgétaires relaient cette impression. Vous nous en proposez les moyens pour l'année 1985.

En style télégraphique, car je n'ai pas reçu autant de lettres que mon ami Jarosz, je dirai : « Avons reçu votre budget cinq sur cinq ! » Pour cette raison, mais aussi pour répondre à ceux qui ont cherché à ébranler le service public récemment, notre groupe volera les crédits du budget annexe des P. T. T. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Monsieur Delisle, je vous remercie, ...

M. Henry Delisle. C'est moi qui vous remercie, monsieur le président, de votre tolérance.

M. le président. Si nous décomptions votre texte au tarif télégraphique, une fois votre temps de parole épuisé, vous en auriez pour cher. (Sourires.)

La parole est à M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine).

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Mes chers collègues, je suis un peu surpris que dans la discussion concernant le projet de budget des P. T. T., certains ménagent leur soutien au projet en prenant ce simple prétexte de la majoration des tarifs intervenue cet été. Echelonnée sur plusieurs années, elle paraît tout à fait normale. L'essentiel est que ce budget engendre une révolution considérable des communications.

Quelques mots d'abord sur le développement de la télématique qui va placer la France à un niveau très élevé, qu'il s'agisse de l'apprentissage de cette communication nouvelle ou du dialogue avec l'ordinateur ainsi mis à la disposition d'un très grand nombre de citoyens.

Actuellement plusieurs constats peuvent être dressés à partir d'expériences réelles en vraie grandeur.

Mon premier constat a trait à la fiabilité du minitel, en termes techniques et de dialogue. Choisir un appareil plus sophistiqué et plus cher aurait été une erreur. Le minitel permet de faire beaucoup de choses.

Mon premier constat a trait à la fiabilité du minitel, en termes de population à ce système. En Ille-et-Vilaine, par exemple, un premier grand centre serveur, accessible au grand public, a été installé il y a seulement quinze jours, sans publicité particulière, et 2 000 à 3 000 appels par jour ont été enregistrés. Le public s'y est donc parfaitement adapté.

Mon troisième constat concerne la mise en place de centres serveurs grand public qui stimule très rapidement la création de services spécialisés ou professionnels, au sein des administrations d'abord, mais aussi dans les entreprises qui recherchent des rapports en temps réel avec leurs clients, dans les associations et dans les collectivités locales désireuses d'améliorer les relations avec les usagers.

Tout cela aboutit à des résultats absolument remarquables par la gestion et les prestations sociales. Or ces améliorations, qui ne sont pas comptabilisées dans le budget des P. T. T. constituent pourtant un gain réel pour notre pays.

Quatrième constat : les centres serveurs grand public peuvent atteindre très rapidement leur équilibre économique, par les annonces, par le kiosque, bientôt par la carte à mémoire. Ces systèmes pourront être rentables rapidement et donc se développer sans aide de l'Etat dans un avenir que j'espère proche.

Cinquième constat : la télématique grand public est la première et la seule forme d'apprentissage de masse du dialogue informatique, qui ouvre également la voie à un marché de la micro-informatique personnelle — ce marché, je crois, se développera de façon continue.

Sixième constat, enfin : il apparaît clairement maintenant que ce procédé n'entre en concurrence avec aucun autre média existant, puisqu'il rend les services nouveaux, spécialisés, adaptés aux besoins instantanés des usagers. C'est donc le contraire d'un mass-media. Certaines interrogations qui avaient cours à une certaine époque peuvent désormais tomber au constat de la réalité.

Cela dit, quelques questions se posent.

Comment maintenir l'avance de la France dans ce domaine et comment exploiter au mieux les synergies ainsi libérées ?

Synergies techniques d'abord. Toute une série de petits matériels périphériques devront être produits, et à brève échéance : imprimantes, micro-ordinateurs, mémoires périphériques supplémentaires. Quelle est la situation des entreprises françaises dans ce domaine — d'autant plus que ces marchés s'ouvrent de façon assez évidente à de petites et moyennes entreprises ?

En outre, où en est-on de la production de micros et de mini-centres serveurs ? J'appelle un micro-centre serveur un centre serveur qui donne accès à une dizaine de portes maximum ; un mini-centre serveur ouvre de dix à vingt-cinq portes. Nous atteignons les 3 millions de minitel à la fin de 1986. Un marché énorme va se développer. Il serait extrêmement intéressant que la France prenne une avance appréciable de façon à pouvoir fournir cette première demande et donc déboucher rapidement sur le marché extérieur.

Où en sommes-nous également dans le domaine de la normalisation européenne et internationale ? Il est essentiel que les systèmes mis en place en France puissent aussi être utilisés à l'étranger selon la norme Télétel.

Après les synergies techniques, la synergie des systèmes : il s'agit de la carte à mémoire. Le kiosque est une phase d'attente ; la carte à mémoire permettra de rentabiliser un très grand nombre de serveurs. Le lecteur semble prêt. Où en est-on de la carte multiservice en ce qui concerne sa spécification, sa fabrication et son adaptation aux normes ?

Enfin, comment le réseau fera-t-il face à la surcharge créée par la croissance des services Télétel grand public et professionnel, qui va connaître une progression sans doute supérieure aux prévisions ? Je crois qu'il faudra résister à la tentation de réguler cette demande par une augmentation de la tarification de l'accès kiosque grand public.

Monsieur le ministre, votre administration initiée à l'heure actuelle une profonde mutation des communications dans ce pays. Nul doute que l'avenir retiendra beaucoup plus votre action d'aujourd'hui que les quelques critiques conjoncturelles qui ont été adressées à votre budget...

M. le ministre chargé des P. T. T. Je le crois, c'est mon action que l'histoire retiendra !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). ... budget que nous soutiendrons sans restriction.

M. le président. La parole est à M. Kléber Hays.

M. Kléber Hays. Monsieur le ministre, la discussion budgétaire consiste essentiellement à comparer les crédits et le nombre d'emplois, secteur par secteur, à ceux de l'année précédente. Cette méthode, si elle est utile parce qu'elle nous dote d'une référence précieuse, n'en présente pas moins certains inconvénients. Les efforts effectués au cours des années passées sont vite oubliés, alors qu'il est souvent instructif de revenir un peu en arrière, comme l'a d'ailleurs fait le rapporteur de la commission de la production et des échanges en rappelant, par exemple, l'évolution des effectifs depuis 1900. Il faut par ailleurs se garder de négliger le qualitatif par rapport au quantitatif.

Un seul exemple illustrera ces propos, celui du nombre de lignes téléphoniques. Au moment où la France a rejoint le peloton de tête des nations industrialisées pour la densité en équipements, ce n'est plus tellement la quantité qui importe, puisque nous approchons de la saturation, mais la qualité et la variété des services offerts. En ce domaine, monsieur le ministre, votre budget va dans le bon sens.

Il va dans le bon sens pour plusieurs raisons, qui touchent aux choix techniques, aux carrières de certains personnels et aux services offerts aux usagers.

Dans le domaine technique, la masse des investissements réservés aux technologies nouvelles est importante. Le choix du câblage en fibres optiques permettant l'interactivité et la participation à l'effort de recherche, y compris dans le cadre du programme communautaire Esprit, montrent que ce budget est résolument tourné vers l'avenir.

Pour les carrières des personnels, il faut mentionner plusieurs aspects positifs : la première étape dans le reclassement progressif des receveurs-distributeurs, le déblocage de l'avancement des conducteurs de travaux de lignes et la transformation d'emplois afin d'améliorer le taux d'encadrement. Les rapporteurs ont d'ailleurs souligné le gros effort accompli en ce sens depuis 1981.

L'amélioration des conditions de travail n'est pas oubliée avec le développement du tri automatique et la mécanisation de certaines opérations de manutention.

Enfin, l'effort pour développer les services sociaux offerts aux personnels est prolongé.

Quant au service offert aux usagers, vous en avez, à juste titre, fait votre priorité. L'amélioration des conditions d'accueil du public dans les bureaux de poste, y compris pour les handicapés, par l'aménagement des accès nécessaires, est poursuivie.

La gamme des services offerts va toujours croissant : extension de l'annuaire électronique et de la télécopie, équipement de certains bureaux en terminaux accessibles au public, développement des cartes à mémoire et des publiphones correspondants. Bien d'autres exemples liés à la télématique et aux vidéo-communications pourraient être cités.

Faut-il, par ailleurs, rappeler la diminution importante du nombre de demandes d'installations téléphoniques insatisfaites et la baisse considérable du délai moyen de raccordement, qui n'était plus que d'un mois en 1983, avec 45 p. 100 des demandes satisfaites en moins de quinze jours ?

Devant ces faits, les critiques relativement vives émises à l'encontre du projet de budget ne surprennent. Deux facteurs expliquent peut-être à eux seuls ces réactions.

En premier lieu, la suppression de 2 000 emplois fait oublier les 21 150 créations intervenues depuis 1981.

En second lieu, l'augmentation brutale et importante en pourcentage de la taxe téléphonique de base — phénomène très mal senti — masque pourtant une réalité qu'il est bon de rappeler, comme l'ont fait M. Bonnet et Jarosz dans leurs rapports, à savoir la diminution depuis 1981 du coût global du téléphone en francs courants.

Il faut donc, en ce domaine comme en d'autres, rétablir une plus juste notion des choses et poser les vrais problèmes.

M. Adrien Zeller. C'est ce qu'on va faire !

M. Kléber Hays. Je crois d'abord qu'il faut revoir les structures tarifaires, notamment « le système injuste et désuet de la tarification des communications locales et de voisinage », comme le réclame l'association française des usagers du téléphone et des télécommunications.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Kléber Hays. Le système actuel comporte en effet deux inconvénients entraînant une inégalité entre usagers. D'une part, le nombre d'abonnés que l'on peut appeler au tarif local peut varier dans un rapport de 1 à 1 000. D'autre part, le coût d'une communication de dix minutes entre deux communes voisines peut être, dans certains cas, de 75 centimes et, dans d'autres, de plus de 18 francs.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Kléber Hays. Je sais, monsieur le ministre, que vous allez engager une concertation avec les représentants des usagers pour réformer ce système. Vous avez prouvé, par le dépôt du projet de loi relatif au service public des télécommunications, que vous étiez très soucieux du droit des usagers. Ce texte de loi adopté récemment affirme — rappelons-le — le droit d'accès au téléphone. Il rétablit également l'égalité des droits entre usagers et administration et responsabilise davantage l'Etat.

C'est donc conscient de votre volonté d'offrir aux usagers un service public de qualité, aux possibilités très variées, que je voterai, avec mes collègues du groupe socialiste, ce projet de budget. Dans un contexte de rigueur, il prend en compte la qualité du service offert, la promotion et la formation des

personnels tout en préparant l'avenir par l'introduction des technologies de demain. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le ministre, lorsque l'opinion publique s'est retrouvée, en pleines vacances d'été, littéralement assommée par les plus fortes hausses de tarifs téléphoniques jamais enregistrées dans ce pays, vous avez affirmé : « Comme ministre des P.T.T., je n'ai pas de complexe particulier. »

M. le ministre chargé des P.T.T. Je vous ai connu plus mesuré, monsieur Zeller.

M. Adrien Zeller. Vos décisions appellent quelques réactions ! C'est pourquoi je crois nécessaire d'élever le ton.

De fait, vous n'étiez pas gêné et nous l'avons bien regretté, en particulier pour la charte des usagers du téléphone dont vous aviez parlé l'année dernière.

Vous n'êtes pas gêné que l'usager paie désormais, à hauteur de 25 p. 100 du tarif qui lui est demandé, une contribution au budget de l'Etat, une autre au financement de la filière électronique, une autre au financement de la politique spatiale et du C.N.E.S., une autre pour rémunérer les fonds déposés aux chèques postaux. Vous n'êtes pas gêné de détourner quinze milliards de francs sur les usagers du téléphone à d'autres fins que pour rémunérer le prix du service rendu. Que vous ayez, juridiquement, raison ou tort n'y change rien. Il y a là une véritable perversion de la notion même de tarif public.

Mais il y a plus grave, et c'est de cela que je souhaite vous entretenir ce matin : cette pratique surajoute ses effets à un système de tarification désuet et injuste au niveau des circonscriptions de taxe, ce qui aggrave de manière intolérable les inconvénients que j'ai cités.

M. Henry Delisle. Bref, il faut redécouper les circonscriptions ! (Sourires sur les bancs des socialistes.)

M. Adrien Zeller. Permettez-moi de citer quelques exemples pris dans mon département. A cause de délimitations tarifaires qui n'ont rien à voir avec la réalité, lorsque le retraité de Saverne, localité située à trente-cinq kilomètres de Strasbourg, téléphone à sa caisse vieillisse, il paie déjà, pour deux minutes, trois fois plus que celui de Wissembourg, à soixante kilomètres de Strasbourg. Il paiera désormais trois fois plus pour la politique spatiale, pour la politique électronique, pour le budget de l'Etat et pour l'amélioration des tarifs postaux que son homologue de Strasbourg ou de Wissembourg alors qu'il a des revenus tout à fait équivalents.

Au nom de quelle morale, monsieur le ministre, justifiez-vous cette discrimination inacceptable ? Dû est l'égalité de traitement devant les charges publiques, principe fondamental de notre République ? Je pourrais aussi vous citer le cas d'entreprises qui se plaignent de la même façon de devoir payer désormais, sinon des impôts, du moins des contributions à l'action publique trois fois plus fortes, pour une simple question de délimitation des circonscriptions de taxe.

Réduit à une politique d'expédients, vous piétinez dans les faits — et c'est cela qui compte — l'égalité des citoyens devant les charges publiques.

Je ne reprendrai pas les critiques de l'A.F.U.T.T., que l'orateur précédent a déjà évoquées, mais je pense que, sur ce point, il y a quelque chose à faire. Vous avez hérité du système mais, avec votre réforme paritaire, vous n'avez fait qu'en aggraver les injustices.

M. le ministre chargé des P.T.T. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Zeller ?

M. Adrien Zeller. Très volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre chargé des P.T.T. Je vais vous faire un aveu, monsieur Zeller, ces inégalités que vous avez dénoncées après M. Haye, elles me choquent tout autant que vous et depuis longtemps. Si elles ont eu des justifications, je ne pense pas qu'elles en aient jamais eu de sérieuses. Mais, en tout état de cause, c'est une situation dont j'ai hérité. Ni le ministre des P.T.T., ni le Gouvernement issu des élections de 1981 ne sont responsables de ces inégalités si choquantes.

M. Adrien Zeller. Vous les avez aggravées !

M. le ministre chargé des P.T.T. Mais sachez que je n'ai pas attendu la discussion du budget de 1985 pour m'en préoccuper. L'effort de réforme du tarif doit simplement être poursuivi. Il n'est pas normal, en effet, que l'on puisse téléphoner à Paris sans limitation de durée pour 75 centimes — car c'est aussi un problème — tandis que des usagers habitant dans des villes éloignées ou des zones rurales sont pénalisés. N'oubliez pas que je suis moi aussi un élu de province !

Aussi ai-je annoncé au conseil supérieur des P.T.T. la création d'un groupe de travail qui associera des élus et des représentants des associations concernées. J'espère donc que, pour l'année 1985, nous aboutirons à une répartition plus juste.

Le plan télématique, le plan câble, le plan monétique, c'est nous qui les avons faits ! L'égalité des tarifs, c'est nous qui la ferons ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le ministre, je vous avais soumis une proposition concrète, simple et immédiatement applicable : faire en sorte qu'entre deux circonscriptions de taxe limitrophes dans un même département, il ne puisse jamais y avoir plus d'un échelon d'écart tarifaire. Vous n'avez même pas jugé utile d'y répondre.

Je regrette, pour ma part, que vous n'ayez pas suivi l'exemple de pays tels que le Japon et l'Allemagne, qui viennent de décider, il y a six mois, de réduire les handicaps tarifaires des zones rurales défavorisées. Mais je souhaite que vous preniez les dispositions que vous venez d'annoncer et je saluerai très sportivement vos résultats, au nom des intérêts que je défends. Nous les attendons avec impatience.

Le second volet de mon intervention concerne le problème des postes.

Chaque député, chaque citoyen, mais aussi chaque responsable des P.T.T. devrait lire le rapport Chevallier et s'interroger sur la situation comparée en France et à l'étranger. Voici un extrait de ce remarquable document : « La poste ne dispose pas de la liberté de mouvement, de la capacité d'action stratégique, de l'autonomie de gestion dont elle aurait impérativement besoin. Son statut constitue un cadre excessivement rigide qui la prive de la flexibilité nécessaire. » Vient la phrase importante : « Le statut de la fonction publique est, pour les postes, à l'origine de contraintes insupportables. » Et je pourrais citer bien d'autres extraits allant dans ce sens.

Au vu de ce rapport, monsieur le ministre, je vous poserais une seule question. Les 2 000 suppressions de poste que vous proposez sont-elles le résultat d'efforts de gestion et de rationalisation ou résultent-elles d'une décision imposée et subie, en raison de l'arbitrage budgétaire et faute d'une autonomie suffisante de ce service public ? L'administration des P.T.T. serait très heureuse de connaître votre réponse sur ce point.

Pour terminer, en remerciant M. le président de sa gentillesse, je soulignerai que la seule réponse à la crise des postes consiste à transformer cette administration de type courtelinesque... (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. le ministre chargé des P.T.T. Je ne peux pas laisser dire cela !

M. Adrien Zeller. ... en une entreprise publique à caractère industriel et commercial. Le personnel n'y perdrait rien et le service public non plus. L'exemple de pays aussi divers que la Suède, le Royaume-Uni ou les Etats-Unis démontre que tout le monde y gagnerait. C'est ce que l'opposition fera dès qu'elle accèdera de nouveau aux responsabilités.

M. André Durr. Très bien !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Ce n'est pas pour demain !

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le ministre, les éléments nouveaux introduits dans le projet de budget des P.T.T. mentrent à quel point la réflexion sur l'avenir de ce grand service public est nécessaire.

Le caractère de budget annexe, son autonomie, sont-ils des données inébranlables ? S'ils étaient liés au service public, à sa nature, à ses exigences, la réponse serait sans doute positive.

Mais il ne faut pas craindre de réexaminer franchement les relations du budget annexe et du budget général. Certains s'inquiéteront peut-être de ce que les faits précédents la discussion sur ce point. Il est vrai que le prélèvement institué en 1982 sur le budget annexe est toujours maintenu. De la même façon, les fonds des chèques postaux mis à disposition du Trésor ne seront plus rémunérés : la solidarité du budget annexe et du budget général s'accroît donc.

Faut-il le déplorer ? Je ne le crois pas, à condition que cette évolution soit clairement mise en perspective, qu'on en expose le sens et l'intérêt, à condition aussi qu'on montre bien à quel point la solidarité du budget annexe des P.T.T. n'est en rien contraire aux exigences du service public, que son autonomie est respectée, comme facteur nécessaire de développement et de bonne gestion. L'autonomie et la solidarité doivent pouvoir aller de pair.

Ce débat, monsieur le ministre, vous l'avez souhaité à de nombreuses reprises. Et vous avez voulu que les agents des P.T.T. puissent y participer pleinement. Par la diffusion très large d'un rapport établi par une personnalité extérieure

à la poste — le doyen Chevallier — le dialogue avec les personnels et leurs organisations syndicales vient rompre brutalement avec les pratiques antérieures.

La poste a un avenir. A condition que ce service public, qui emploie 320 000 agents, prenne le plus vite possible le chemin de sa modernisation.

Rien n'était plus néfaste que certains choix antérieurs qui confinaient la poste dans un rôle second, à l'écart du développement des technologies nouvelles. J'observe avec satisfaction que, malgré le contexte de rigueur budgétaire, non seulement l'investissement reste soutenu — avec une hausse de 16 p. 100 des dépenses en capital — mais que l'investissement pour la modernisation de la poste bénéficiera du même effort. Trois centres de tri automatique du courrier, un centre de tri automatique pour les paquets, l'équipement en matériels nouveaux témoignent de cette volonté.

La poursuite et l'accélération de la modernisation des bureaux de poste, l'extension du réseau Chéops, le développement de l'informatique, tout cela concourt à l'objectif qu'il faut atteindre. En effet, la meilleure justification du monopole, c'est l'accomplissement de la mission de service public, dans les meilleures conditions, et avec les moyens les plus performants.

Les télécommunications le prouvent amplement ; mais il n'y a pas de complexe à nourrir.

La poste a également un grand avenir, dès lors que ses atouts sont valorisés. Je pense en particulier à cet irremplaçable réseau d'acheminement et de contact, outil de diffusion des technologies nouvelles et fondement de l'unité des postes et des télécommunications.

La rénovation et l'informatisation seront des leviers. Elles montreront que l'unité des deux branches des P.T.T. correspond bien à une nécessité pour demain. Les services financiers des P.T.T. en fournissent le meilleur exemple. C'est par leur aptitude à l'innovation technique, leur capacité à se situer dans le peloton de tête — je pense en particulier à la carte à mémoire — qu'ils pourront reconquérir le terrain perdu.

Mais la modernisation doit également concerner les rapports sociaux. A l'écart des lois Auloux, de la loi de démocratisation du secteur public, les agents des P.T.T. souhaitent voir entrer dans les faits l'amélioration des relations sociales, l'enrichissement des tâches et la diffusion des responsabilités, sans lesquels ce qui faisait traditionnellement « l'esprit postier » marque des reculs.

Le projet de budget contient plusieurs mesures qui étaient attendues depuis fort longtemps : le reclassement des receveurs-distributeurs, celui des conducteurs de travaux des lignes et une augmentation de la prime de résultat d'exploitation. La titularisation des auxiliaires se poursuit, et on comptera, en 1965, dix mille nouveaux bénéficiaires.

Tout cela est acquis dans un contexte difficile ; c'est une raison supplémentaire pour le souligner. La suppression des deux mille postes occulte trop souvent ces acquis et colore ce budget d'une manière désagréable. Elle est pourtant davantage à imputer aux nécessités budgétaires générales qu'à la logique du présent projet de budget dans lequel l'effort de développement et de promotion du service public est indéniabla.

Il faut donc que ce climat n'entrave en rien la discussion avec les syndicats et les personnels pour la modernisation des rapports sociaux au sein des P.T.T., car elle est la clé de beaucoup d'autres. Dans ce domaine, chacun le sait, beaucoup reste à faire. Le bilan dressé par le rapport Chevallier montre bien cette déresponsabilisation qui, depuis des années, a tendance à gagner du terrain.

La réponse est claire : il faut une concertation plus réelle, la diffusion des responsabilités, une plus large autonomie des établissements et la rénovation du rôle de l'encadrement. Tout cela va de pair avec l'affirmation d'un avenir pour la poste. Rien n'est plus lié que le sens du service public et son organisation. C'est pourquoi, je souhaiterais, monsieur le ministre, qu'à l'occasion de ce débat budgétaire, vous nous fassiez part de votre sentiment et de vos perspectives à ce propos.

Réussir en ce domaine serait sans nul doute un bel accomplissement de l'effort de redressement du service public, engagé depuis plus de trois ans. C'est en tout cas avec cette volonté — et en mesurant pleinement les difficultés de la tâche — que nous apportons notre soutien à ce projet de budget qui sauvegarde une forte capacité d'investissement et continue de préparer l'avenir de la poste. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Sueur.

M. Jean-Pierre Sueur. Député de La Source, connaissant de nombreux postiers et vivant parmi eux, je tiens d'abord à m'inscrire en faux contre certains discours récents qui tendaient à présenter les postiers comme des privilégiés. Certes, la sécurité de l'emploi est un bien particulièrement précieux.

Mais, comme vous le savez, les postiers — surtout ceux du bas de l'échelle — sont parmi les fonctionnaires les moins payés de France, puisque 77 p. 100 d'entre eux gagnent moins de 5 500 francs par mois. Dans ces conditions, il me paraît pour le moins déplacé de parler de privilèges.

Ensuite, je voudrais, comme l'ont fait d'autres collègues, mettre l'accent sur deux mesures inscrites dans ce projet de budget, par lesquelles, monsieur le ministre, vous rendez justice à certains agents des P.T.T. qui attendaient depuis longtemps une amélioration de leur sort. Il s'agit des receveurs-distributeurs, qui obtiennent enfin leur reclassement progressif dans un grade à créer de receveur rural, et des conducteurs de travaux des lignes, pour lesquels des perspectives d'avancement sont tracées.

Cela dit, mon intervention portera essentiellement sur l'avenir des centres de chèques postaux. En effet, en quinze ans, la situation des chèques postaux dans l'ensemble des réseaux de collecte de l'épargne s'est gravement détériorée. Alors que la poste offre au public 40 p. 100 des guichets existants, les C.C.P. ne gèrent que 20 p. 100 des comptes. Ils en gèrent 36 p. 100 en 1967, c'est-à-dire il n'y a pas très longtemps. Alors que les chèques postaux recueillaient 30 p. 100 de l'épargne en 1970, ils n'en collectent plus aujourd'hui que 15 p. 100. Plus inquiétant encore est le fait que les jeunes et les entreprises sont sous-représentés dans la clientèle des C.C.P., qui comprend 40 p. 100 d'inactifs et 35 p. 100 de personnes de plus de cinquante-cinq ans.

Monsieur le ministre, j'affirme que ce déclin n'est nullement inéluctable, car les chèques postaux disposent d'atouts très considérables. Vous avez déjà pris un certain nombre de mesures pour les valoriser. Cela était nécessaire et urgent, mais il faut absolument continuer dans ce sens et mettre les bouchées doubles.

Pour terminer, j'insisterai sur trois points.

En premier lieu, il faut mieux faire connaître les atouts des chèques postaux : 40 p. 100 des guichets existants, délivrance d'un relevé de compte après chaque opération, franchise de la correspondance, gratuité de la carte 24/24, absence de date de valeur, mise en place récente d'un système pour les insuffisances accidentelles de crédits. Ce sont des atouts très positifs qui, trop souvent, ne sont pas assez valorisés. Des améliorations à cet égard restent nécessaires, je pense en particulier au problème du délai d'encaissement des chèques bancaires.

En deuxième lieu, il est nécessaire de développer une politique commerciale plus dynamique. Cela passe par une formation adaptée du personnel. Or j'ai observé que l'essentiel des crédits affectés à la formation continue du personnel des chèques postaux et des stages mis en place allait à la formation technique. Certes, celle-ci est indispensable, mais il conviendrait que cette formation continue au niveau technique se double d'une formation à caractère commercial afin que les agents des chèques « vendent » mieux les avantages réels qu'ils offrent à la clientèle.

Enfin, ce sera mon troisième point, il faut s'engager résolument dans la voie de la modernisation. Certains craignent que cette dernière ne se solde par des suppressions d'emplois. Je suis persuadé du contraire car, sans modernisation, je ne vois pas comment on parviendrait à enrayer le déclin inscrit dans les chiffres des quinze dernières années que je rappelais à l'instant. Or les C.C.P. peuvent gagner la bataille de la modernisation ; ils peuvent et ils doivent gagner la bataille de la monnaie électronique.

Ils sont très bien placés pour diffuser, les premiers en France, l'intercomplémentarité totale entre les systèmes fondés sur les cartes à piste — la carte bleue — et ceux fondés sur les cartes à puce, cartes à mémoire. La carte à puce permet de diminuer considérablement le coût des règlements courants et elle autorise de multiples applications, notamment aux paiements pour la R.A.T.P., la S.N.C.F. ou la sécurité sociale. Elle permet d'établir un lien entre les financements pour la poste et pour le téléphone — je pense au système des publiphones — et de s'orienter résolument vers ce qui est d'ores et déjà la voie de l'avenir, bientôt du présent, à savoir la banque à domicile.

La France dispose d'une avance technologique réelle sur les autres pays pour ce qui est de cette technologie nouvelle et nous devons en profiter avant qu'elle ne fonde sans que nous ayons tiré tout le parti souhaitable des innovations faites dans notre pays.

J'ai fait allusion à certaines des propositions relatives aux centres de chèques postaux qui figurent dans le rapport Chevallier dont plusieurs de mes collègues ont parlé précédemment. Elles sont positives mais d'autres suggestions suscitent de légitimes interrogations. Il en va ainsi de celle relative à la mise en place d'un établissement autonome de la poste.

Je conclurai donc : non à un service public à deux vitesses, oui à une modernisation de l'ensemble de notre service public de la poste, à commencer par les C. C. P. pour lesquels j'espère avoir montré que nous avons des atouts considérables desquels nous devons maintenant jouer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des P. T. T.

M. le ministre chargé des P. T. T. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, comme il est d'usage, mais mes propos seront sincères, je veux tout d'abord remercier pour la qualité de leurs interventions les rapporteurs, M. Bonnet et M. Jaros, qui exercent cette fonction pour la quatrième fois, depuis trois ans et demi. Je remercie également tous ceux qui viennent d'exprimer leur avis sur ce quatrième budget des P. T. T. que j'ai l'honneur de vous proposer même si certaines interventions m'ont obligé, sans attendre, à formuler quelques remarques, et même si d'autres m'ont semblé dépasser la mesure dans le sens de la manipulation de la vérité.

M. Michel Noir. A quoi faites-vous allusion ?

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Soyez patient, monsieur Noir !

M. le ministre chargé des P. T. T. J'aurai l'occasion, si vous attendez un peu, de le démontrer.

M. Michel Noir. Nous allons attendre !

M. le ministre chargé des P. T. T. Le projet de budget que je vous présente est courageux, il vise l'avenir, il est économiquement sain.

M. Gilbert Gantier. C'est vous qui le dites !

M. le ministre chargé des P. T. T. Il est d'abord courageux, parce que, comme l'ensemble de ce projet de loi de finances, il s'inscrit dans un contexte économique difficile et participe, sans réserve, à l'effort de solidarité.

M. François d'Aubert. « Sans réserve », c'est le cas de le dire !

M. Gilbert Gantier. Il participe surtout au budget général. On le verra lors de la discussion des amendements.

M. le ministre chargé des P. T. T. C'est un projet de budget pour l'avenir car, non seulement il préserve les acquis des efforts de ces dernières années, et j'en dirai un mot, mais encore il organise l'avenir en participant à l'immense élan de modernisation de l'appareil productif du pays d'autant plus nécessaire qu'il avait été plus longtemps retardé...

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très juste !

M. le ministre chargé des P. T. T. ... et à l'amélioration de la compétitivité de cet appareil.

Le Gouvernement a décidé que cet effort devait être particulièrement soutenu dans un domaine dont l'importance économique, industrielle, commerciale et culturelle ne cessera de croître — je veux parler du secteur des communications en général.

Il est, enfin, économiquement sain, car il prend une large part dans la lutte contre l'inflation...

M. Gilbert Gantier. 25 p. 100 d'augmentation pour le téléphone !

M. le ministre chargé des P. T. T. ... avec une stricte limitation de la progression des dépenses de fonctionnement, sans pour autant négliger l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers et la recherche de progrès sociaux pour le personnel.

Un tel projet de budget n'a pu être élaboré que sur la base des progrès significatifs observés en 1984.

En ce qui concerne la poste dont plusieurs orateurs, notamment ceux du groupe socialiste ont parlé en termes pertinents dans la diversité de ses responsabilités, je regrette beaucoup que quelqu'un l'ai traitée — peut-être cela dépassait-il sa pensée — de façon excessive et même légèrement déshabillée en parlant d'une poste « courtelinesque ». Il se trompe de temps.

M. François d'Aubert. C'est vous qui êtes courtelinesque !

M. le ministre chargé des P. T. T. Il se trompe de volonté, il se trompe dans le simple examen de la réalité.

M. François d'Aubert. Vous auriez un rôle dans chacune des pièces de Courteline ? (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Michel Boucheron (Ille et Vilaine.) Monsieur d'Aubert.

M. le ministre chargé des P. T. T. La poste n'a cessé et ne cesse de moderniser ses équipements, qu'il s'agisse du tri ou du courrier. Ainsi, pour le tri automatique à propos duquel une question a été posée, aux cinquante-sept centres de tri automatique en service fin 1983, se sont ajoutés, en 1984, onze nouveaux centres, soit une augmentation de près de 20 p. 100 en une année.

La poste a d'ailleurs entrepris de généraliser l'automatisation du tri distribution actuellement exploité à Paris 17 et à Strasbourg à partir du réseau de vingt lecteurs optiques implantés dans divers centres de tri automatique et qui est aujourd'hui en voie d'achèvement. La qualité du service de la poste dans l'acheminement et la distribution du courrier, après avoir subi une baisse au début de l'année, due aux mouvements sociaux, s'est non seulement relevée, mais dépasse maintenant les résultats de 1983.

A propos de la modernisation des services financiers, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de M. Sueur. Je suis certes aussi sensible que lui à certaines évolutions qui ne sont pas satisfaisantes, mais que nous avons entrepris de corriger. Toutefois, je ne crois pas non plus qu'il y ait de fatalité dans un déclin des services financiers par rapport à tout l'appareil de collecte.

L'effort engagé dans le réseau de terminaux financiers s'est poursuivi. A l'heure actuelle, le parc en service dépasse 1 450 terminaux et deux millions de détenteurs de cartes C. C. P. 24 24 ont accès à plus de 550 distributeurs de billets.

La poste a créé des prestations nouvelles. Ainsi près de 100 000 titulaires de C. C. P. auront une carte bleue cette année alors que la délivrance de cette carte a commencé il y a juste un an, ce qui prouve qu'il y a des secteurs dynamiques dans le réseau financier de la poste.

Enfin, le service Postexpress a été lancé en région parisienne à partir du mois de mars 1984. Il s'agit d'un service de transport accéléré d'objets de correspondance à partir d'une circonscription postale déterminée. Il garantit une distribution dans la demi-journée suivante des lettres et paquets ordinaires déposés à la poste. Le succès de cette nouvelle prestation dépasse les prévisions les plus optimistes et l'objectif fixé pour la fin de l'année — 1 800 objets par jour — sera largement atteint. Compte tenu de ce succès, j'ai décidé d'étendre ce service dans plusieurs villes de province. Mais la poste doit encore progresser.

J'ai tenu à faire état des résultats positifs qu'elle a obtenus parce que, trop souvent, elle est présentée comme un service frileux, peu propice à l'innovation et mal adapté aux progrès de la technique. Même si des progrès sont encore à faire dans un délai court, les difficultés conjoncturelles que nous avons rencontrées au début de 1984 dans certains de nos établissements importants ne doivent tout de même pas faire oublier que, pour l'essentiel, la poste française est tout à fait à la hauteur de sa mission et qu'elle est l'une des meilleures du monde, sinon la meilleure.

M. Zeller, qui m'a prié de bien vouloir excuser son départ, et M. Durr m'ont interrogé sur ce point. Je leur réponds que nous n'avons pas à trembler devant les comparaisons qu'ils semblent avoir voulu établir. Ainsi, la poste aux Etats-Unis — tous les témoignages sont convergents sur ce point — est notoirement inférieure dans la qualité de son service à la poste française. Récemment, un diplomate français en poste en Allemagne depuis quinze ans me disait en substance : « Je ne me réjouis pas de cette évolution, mais croyez bien que la poste allemande n'est plus ce qu'elle était et aujourd'hui la poste française lui est supérieure. »

Il faut bien voir que, dans une entreprise à fort investissement humain, se posent souvent des problèmes quotidiens, existent parfois des rigidités et des lourdeurs, mais nous essayons toujours de les surmonter. C'est pourquoi il faut rétablir la vérité dans ce domaine.

M. François d'Aubert. Avez-vous des chiffres pour prouver tout cela ? (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Laissez parler le ministre, tout le monde comprendra mieux.

M. Michel Noir. Ce n'est pas certain !

M. le président. La combinaison d'interruptions et de protestations empêche d'entendre ce qu'il dit.

M. François d'Aubert. Qu'il nous donne des chiffres !

M. le ministre chargé des P. T. T. Je vous donnerai un seul chiffre : le volume du courrier non seulement ne régresse pas, ce qui est important, mais il a augmenté en 1983 de 3,7 p. 100. Il convient de le noter.

M. Michel Noir et M. François d'Aubert. Nous vous parlons de la qualité du service !

M. le ministre chargé des P. T. T. La qualité du service s'est rétablie. Elle est aujourd'hui au niveau de 1981 qui avait marqué une très forte amélioration sur les années antérieures.

Mais la poste doit aussi réfléchir à son avenir, s'organiser pour le long terme. Le rapport Chevaller — plusieurs orateurs y ont fait allusion — dont j'ai envoyé un exemplaire à chacun et à chacune d'entre vous et qui a donné lieu à une très longue consultation, nous éclairera dans les propositions que je pense

présenter dans quelques semaines. Car, M. Alain Bonnet le rappelait, le volet « poste » de la charte de gestion des P.T.T. n'est pas encore établi.

Je précise tout de suite que ce rapport a été élaboré par ses auteurs de la façon la plus libre. Je répète qu'il ne s'agit pas d'un rapport officiel ; il n'engage pas le ministre, d'ailleurs je n'adhère pas à toutes ses conclusions.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre chargé des P.T.T. Mais il a été élaboré avec scrupule, avec sérieux. Il constitue un outil, le premier de la sorte, qui nous aidera dans notre réflexion. En effet, partout dans le monde, on s'interroge sur l'avenir de la poste ; certains y voient un service sans avenir. Je le dis très nettement, je suis de ceux qui croient à l'avenir de la poste, à sa modernisation constante, à son adaptation aux techniques et au maintien de son rôle humain irremplaçable. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Michel Noir. Cela ne se voit pas dans votre budget !

M. le ministre chargé des P.T.T. J'en arrive aux télécommunications.

En 1984, c'est 22 millions d'abonnés, c'est l'électronique, c'est l'espace.

En ce domaine encore, je suis obligé de rétablir la vérité et de citer des chiffres.

On peut être dans l'opposition sans pour autant céder à je ne sais quelle volonté de dénigrement qui dépasse les péripéties du débat budgétaire et qui porte atteinte à l'intérêt national. Si aujourd'hui nous pouvons espérer atteindre l'équilibre de notre balance commerciale, si nous voulons entraîner de larges secteurs de l'industrie, il faut bien voir que les télécommunications — les communications en général — seront un des vecteurs essentiels.

Je souhaite simplement que l'opposition admette ce que tant de pays étrangers reconnaissent — je reviens du Moyen-Orient arabe — notre qualité, notre effort, notre avance technologique.

M. Michel Noir. On vous l'a déjà dit !

M. le ministre chargé des P.T.T. Je n'ai jamais dénigré l'héritage. J'ai toujours dit qu'un certain mouvement de modernisation avait commencé avant moi.

M. Michel Noir. Et c'est vrai !

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. le ministre chargé des P.T.T. Mais je montrerai que je l'ai développé et amplifié, affirmé en lui donnant les inflexions nécessaires. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. François d'Aubert. Vous l'avez gâché !

M. le ministre chargé des P.T.T. Veut-on un exemple ? Nous approchons des 90 p. 100 de foyers raccordés au téléphone.

M. François d'Aubert. Combien résilient leur abonnement ?

M. le ministre chargé des P.T.T. Voilà qui prouve l'effort qui a été entrepris pour développer ce que j'appelle un accès égalitaire à un téléphone amélioré.

M. François d'Aubert. Egalité dans l'augmentation !

M. le ministre chargé des P.T.T. On a en effet abondamment parlé de l'augmentation de dix centimes. Mais qui a fait campagne pour souligner que, depuis 1981, la taxe d'abonnement avait diminué de 40 p. 100 ? Qui a fait campagne pour rappeler que, depuis 1981, la taxe de raccordement avait baissé de 54 p. 100, permettant ainsi aux familles les plus modestes d'avoir le téléphone ?

M. François d'Aubert. Dans le même temps, 130 taxes ont augmenté, certaines de 35 p. 100 en quatre mois. Vous êtes malhonnête !

M. Henry Delisle. Vous êtes de mauvaise foi, monsieur d'Aubert !

M. le ministre chargé des P.T.T. Je voudrais simplement qu'on rétablisse la vérité...

M. Henry Delisle. Très bien !

M. le ministre chargé des P.T.T. ...et que, si l'on insiste sur l'effort supplémentaire qui a été demandé et qui est supportable, on reconnaisse aussi cette réalité : en France, le téléphone, en francs constants, a continué de diminuer depuis 1981. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Alain Madelin. C'est normal ! Dans tous les pays, la même diminution s'est produite !

M. François d'Aubert. Depuis un an ?

M. le ministre chargé des P.T.T. Il y a tout de même eu des campagnes qui ont férié la diffamation, qui ont atteint le personnel du meilleur service des télécommunications qui existe au monde et que j'ai en charge de défendre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. François d'Aubert. C'est vous qui ne défendez pas votre personnel !

M. le président. Je prie les députés présents d'écouter M. le ministre.

M. François d'Aubert. On se fait insulter !

M. le président. Monsieur d'Aubert, je vous en prie, écoutez aussi le président !

Ce matin, vous avez parlé. Vous avez dépassé votre temps de parole, comme d'ailleurs tous les orateurs...

M. Emmanuel Hamel. Il avait tant de choses à dire !

M. le président. Monsieur Hamel, je vous en prie, je parle d'une partie de la séance à laquelle vous n'avez pas assisté !

Jusqu'à présent tous les orateurs ont parlé sans être interrompus, sauf quelques remarques. Ce n'est pas en criant que l'on clarifiera le débat.

Je suis prêt, avec l'autorisation de M. le ministre, à donner la parole à tel ou tel collègue qui souhaite l'interrompre, à condition que ce ne soit pas un système pour retarder le débat. Mais je vous en supplie, ne criez pas !

M. Michel Noir. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé des P.T.T. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Noir, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Michel Noir. Je vous poserai une seule question, monsieur le ministre, car il ne faut pas s'échaulfer outre mesure.

Pourriez-vous nous dire quel est, en 1984, le montant en valeur absolue de la baisse de la taxe de raccordement et, parallèlement, que représentent, toujours en valeur absolue, les hausses tarifaires ?

Cette comparaison permettrait objectivement de savoir s'il est faux de dire que les hausses de tarif sont sans commune mesure avec les petites hausses obtenues.

M. François d'Aubert. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé des P.T.T. Je ne me limite pas à l'année 1984. Je prends la tendance sur le long terme. J'ai l'honnêteté de ne pas commencer avant 1981. Je prends en charge la séquence 1981-1984. Vous m'accorderez que j'en ai le droit politiquement et même le devoir.

M. Michel Noir. Absolument.

M. le ministre chargé des P.T.T. J'affirme que le coût du téléphone qui intègre, selon les commissions internationales, la taxe de base, la taxe de raccordement et le prix de l'abonnement, calculé à partir d'un panel — pour parler français — de communications à courte distance, à longue distance, de courte durée, de longue durée, non seulement a baissé en francs constants, mais reste inférieur à celui du téléphone britannique et du téléphone allemand.

A ce propos je serais heureux que la même curiosité s'exerce sur l'évolution des tarifs dans un pays, souvent présenté comme modèle, les Etats-Unis, depuis la dérégulation. Il faut savoir que depuis que la gestion locale du téléphone n'est plus confiée à l'A.T.T. et qu'elle est dispersée dans une foule de petites sociétés, les tarifs ont très fortement augmenté, parfois triplé, jusqu'à provoquer une enquête parlementaire. Je dis cela à l'intention des amateurs de la dérégulation à tout va !

M. François d'Aubert. Vous avez eu aussi des augmentations de 100 p. 100 !

M. le ministre chargé des P.T.T. Les télécommunications, c'est la modernité ! Est-il besoin de rappeler le lancement, ô combien réussi, du satellite Télécom 1 par la fusée Ariane, le raccordement du vingt-deux millionième abonné dès la fin de cette année ?

M. Emmanuel Hamel. Mais le téléphone est de plus en plus encombré !

M. le ministre chargé des P.T.T. A la fin de 1985 le téléphone électronique représentera entre 50 et 60 p. 100 de l'ensemble du parc. Connait-on ce pourcentage dans les pays voisins qu'on nous présente aussi souvent comme modèles ? En République fédérale d'Allemagne le téléphone électronique représente moins de 5 p. 100 ; en Grande-Bretagne, il est de l'ordre de 25 p. 100 si l'on tient pour électronique les petits centraux ruraux, sinon il tombe à 5 p. 100 ; ...

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Voilà les chiffres !

M. le ministre chargé des P.T.T. ... au Japon, il représente moins de 5 p. 100 ; aux Etats-Unis, même taux, alors qu'on n'installe plus que du temporel.

Quand on enregistre des résultats positifs, il vaut mieux les annoncer...

M. Michel Noir. C'est l'héritage !

M. le ministre chargé des P.T.T. ... plutôt que d'attendre qu'on nous les signale sur certains hanches de l'Assemblée ! S'agissant de la qualité du matériel, n'oubliez pas que ce téléphone électronique permet d'avoir accès à certains services, telles la facturation détaillée, la conversation à trois, la télématique, etc...

M. François d'Aubert. A quel prix ?

M. le ministre chargé des P.T.T. ... services que nous avons ouverts cette année et qui prouvent que nous sommes déjà entrés dans les réseaux modernes de la fin du siècle.

M. Emmanuel Hamel. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre chargé des P.T.T. Je vous en prie, monsieur Hamel, en reconnaissance de votre assiduité passée car ce matin, M. le président l'a rappelé, elle fut assez tardive. (Sourires.)

M. le président. Je comprends que tous ceux qui ne sont pas intervenus posent des questions, mais il ne faut pas exagérer. La parole est à M. Hamel, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Emmanuel Hamel. Je me réjouis de vos affirmations sur les progrès de la technique des télécommunications. Mais dans le Rhône — et j'ose espérer que seul ce département connaît cet inconvénient — il est très fréquent peut-être en raison de la multiplication des abonnements depuis quelques années, que l'on n'obtienne pas de ligne et que l'on tombe sur le disque : « Par suite d'encombrement, veuillez renouveler votre appel. »

M. Henry Delisle. Vous êtes trop bavard !

M. Emmanuel Hamel. N'est-ce pas un signe de détérioration du service ? Il y a quatre ou cinq ans — je ne cite pas 1981 à titre de référence — 95 fois sur 100 on obtenait la communication que l'on recherchait.

Qu'allez-vous faire pour tenter de remédier à ces encombrements ? Il ne sert à rien d'être abonné au téléphone si on ne peut pas obtenir son correspondant.

M. le ministre chargé des P.T.T. Nous y remédions constamment, en particulier par le remplacement des centraux électromécaniques par des centraux électroniques, par l'établissement du tarif quadricolore qui permet d'écarter la fameuse pointe que l'on observe à certaines heures et qui rend le réseau téléphonique comparable à nos autoroutes certains jours de l'année. Nous essayons sans cesse d'obtenir un étalement du trafic en même temps que nous améliorons le matériel. Monsieur Hamel, si un problème particulier se pose dans le département du Rhône, je demanderai au directeur général des télécommunications et à ses collaborateurs d'y porter une particulière attention.

Vos observations ne résument pas en tout cas le bon fonctionnement et l'amélioration constante de la qualité de service.

Liés au téléphone, les services nouveaux ont été évoqués de façon fort pertinente, s'agissant en particulier de la télématique, par M. Boucheron.

J'ai cru entendre que le plan télématique n'était pas développé.

M. Michel Noir. Ce n'est pas ce que je vous ai dit !

M. le ministre chargé des P.T.T. A la fin de l'année, près de 500 000 minitels seront installés, dont plus de 100 000 à usage professionnel.

Outre l'annuaire électronique, fonctionnent aujourd'hui de 400 à 500 services nouveaux. L'utilisation professionnelle enregistre une progression de 25 p. 100 par mois. Le développement du minitel correspond bien à tous nos plans. Nous espérons que, à la fin de l'année 1985, 1,5 million de minitels seront installés. Aucun autre pays au monde ne développe dans de telles proportions la télématique de masse, laquelle constitue, comme l'a rappelé M. Boucheron, une formidable initiation à l'informatique. J'ai dit que le minitel était pour la fin du siècle ce qu'était le Petit Larousse pour le début du siècle. Il s'agit, en effet, d'avoir accès à ce deuxième langage qu'est l'informatique.

M. Michel Noir. A quel prix ?

M. le ministre chargé des P.T.T. J'en viens maintenant au plan câble.

M. François d'Aubert. Ce n'est pas brillant !

M. le ministre chargé des P.T.T. Il y a quelques jours, j'ai longuement expliqué à Cannes — mais la presse n'y a pas fait largement écho — que les délais que nous nous sommes fixés en matière de spécifications, de commandes à l'industrie seront tenus. Nous allons atteindre 400 000 prises, ce qui avait été prévu, d'ici à quelques semaines. Nous avons encore des problèmes à régler quant à l'exploitation, mais les grandes lignes ont été arrêtées.

J'ai dit — et pourquoi ne pas le répéter ici ? — que je souhaite qu'il y ait beaucoup de souplesse pour que les collectivités locales qui hésitent parfois encore à franchir le pas prennent l'initiative de créer des sociétés d'économie mixte.

Le plan de câblage en fibres optiques — la technologie la plus moderne — que nous avons décidé sera poursuivi. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

M. Michel Noir. Vous avez parlé de 2 millions de prises à la fin de 1985. Or, vous en serez à 680 000, ne racontez pas d'histoires !

M. le ministre chargé des P.T.T. La monétique enregistre également des progrès.

On fera un jour le bilan des efforts consentis par les télécommunications et par la poste pour que cette technique française de la carte à mémoire passe du stade expérimental au stade industriel et à l'utilisation de masse. Si l'on constate des retards, ceux-ci ne nous sont pas imputables. Nous jouons au contraire un rôle d'impulsion pour que cette invention ait un prolongement largement français.

Loin de ralentir le rythme, malgré les difficultés que traverse le pays, le budget pour 1985 amplifie les mesures prises en faveur du personnel.

Je tiens tout d'abord à souligner deux mesures pour lesquelles je me suis beaucoup battu — M. Delisle le rappelait — et qui sont parmi mes plus grands motifs de satisfaction dans ce budget.

Pour les receveurs-distributeurs, le projet de budget pour 1985 comporte un crédit provisionnel destiné à mettre en œuvre la première étape du plan de leur reclassement en catégorie B. Je suis heureux que cette vieille revendication reçoive un début de satisfaction. Et elle sera totalement satisfaite dans un délai relativement bref.

Je n'ai jamais pris d'engagement à ce sujet, mais j'avais toujours dit à cette tribune que je voudrais rester ministre des P.T.T. jusqu'au jour où je verrai les revendications catégorielles des receveurs-distributeurs et des conducteurs de travaux satisfaites.

M. Alain Benoit, rapporteur spécial. Parfaitement !

M. le ministre chargé des P.T.T. On a parlé aussi de la titularisation des auxiliaires.

Conformément à la loi du 11 juin 1983, dont les dispositions sont reprises dans la loi du 11 janvier 1984, plus de 10 000 auxiliaires seront titularisés en 1985. Les intéressés seront nommés sur place — et vous savez que cela n'est pas indifférent — ce qui évitera de renouveler cette noria, socialement insupportable, imposée lors du précédent plan de titularisation qui obligeait ces auxiliaires, parfois en poste depuis de nombreuses années, à quitter leur village, parfois leurs proches, pour aller faire, loin de leur domicile, un stage qualifié de probatoire, alors que, souvent la probation avait déjà été faite.

Certes, cette titularisation se fera en catégorie D, mais mon administration a engagé avec ses partenaires des autres départements des discussions en vue de l'adoption de dispositions statutaires et budgétaires tendant à favoriser dans les prochaines années l'accès à la catégorie C des fonctionnaires de catégorie D. La transformation de 1 000 emplois de catégorie D en emplois de catégorie C, qui figure dans le projet de budget de 1985, va dans le sens de cet objectif.

En ce qui concerne les perspectives de carrière, on note une amélioration. Certains ont fait une sorte de fixation sur la suppression de 2 000 emplois. Mais je suis reconnaissant aux parlementaires qui ont rappelé que l'on en avait créé précédemment 26 000. En tout état de cause, les gains de productivité enregistrés à la poste et aux télécommunications font que la mise en œuvre de cette mesure ne devrait pas entraîner de perturbation.

Pour le reste du personnel, de nombreuses transformations fonctionnelles sont prévues dans le projet de budget pour 1985. Elles se traduisent par une amélioration du taux d'encadrement, puisque les effectifs de la catégorie A augmentent de 435 et ceux de la catégorie B de 2 344. Dans le cadre de ces transformations, a été notamment poursuivie la restructuration entamée depuis quelques années des personnels du service général, tendant à augmenter dans ce service de façon significative la proportion des effectifs de catégorie B. Cette proportion, qui était de 43,9 p. 100 en 1981, a atteint 46,7 p. 100 en 1984. Les mesures figurant au projet de budget de 1985 auront pour effet de l'élever à 47,6 p. 100.

Ce mouvement devra se poursuivre, car la situation de ces personnels du service général reste au centre de mes préoccupations. Leurs conditions de travail, ainsi que le niveau comparé de leurs rémunérations justifient, en effet, des efforts particuliers en leur faveur.

Au-delà du caractère fonctionnel que revêtent ces diverses transformations d'emplois, il faut souligner qu'elles contribueront à améliorer les possibilités de promotions internes d'un grand nombre de fonctionnaires des P.T.T.

Certaines indemnités seront revalorisées.

Pour les mesures indemnitaires, la revalorisation de la prime de résultat d'exploitation servie uniformément à tous les agents des P.T.T., quel que soit leur grade, compensera l'érosion monétaire. Une enveloppe globale de 25 millions de francs revalorise un nombre non négligeable d'autres mesures indemnitaires spécifiques aux P.T.T., comme les indemnités d'intérim, l'indemnité de technicité allouée aux aides techniques et aux ouvriers d'Etat et l'indemnité de gérance et de responsabilité, pour ne citer que les plus importantes.

Ainsi, monsieur Sarre, en dépit du contexte difficile dans lequel a été élaboré ce projet de budget, des avancées significatives sont enregistrées pour les P.T.T.

En effet, toutes ces mesures doivent s'accompagner d'une politique sociale dynamique. Le personnel des P.T.T. compte 480 000 agents dont une forte proportion perçoit des rémunérations modestes. Les deux tiers appartiennent aux catégories C. et D. Non, ces personnels ne sont pas des privilégiés ! En outre, ce personnel est jeune — un tiers à moins de trente ans — et sa féminisation — et je m'en félicite — progresse : 40 p. 100 de femmes, actuellement. Mais il est souvent déraciné en région parisienne où les trois quarts des emplois sont occupés par des agents non originaires de cette région.

Par ailleurs, le personnel est très sensibilisé par les mutations technologiques profondes de l'entreprise : généralisation de l'électronique aux télécommunications, automatisation des centres de tri postaux. Ce sont là des évolutions qui, bien entendu, les interpellent, comme elles interpellent toute notre société.

Enfin, ce personnel, en raison de sa situation modeste, est particulièrement touché par la crise économique en ce qui concerne la cellule familiale.

Toutes ces raisons militent pour qu'on mette en œuvre aux P.T.T. une action sociale spécifique, allant au-delà de ce qui est prévu sur le plan interministériel. Pour 1985, l'ensemble des crédits sociaux devrait atteindre 988 millions de francs, avec une progression plus rapide des crédits d'investissement. La plus grande part de ceux-ci est destinée au logement du personnel, l'accent étant mis sur l'effort en faveur du secteur locatif et de l'accession à la propriété. Pour les équipements liés à l'environnement du poste de travail, l'accent continuera à être mis sur la restauration. La capacité de restauration augmentera de mille places. Les efforts pour les équipements intéressant les enfants et les loisirs du personnel ne seront pas, loin de là, ralentis.

Les moyens de fonctionnement progressent, certes en respectant les impératifs de la lutte contre l'inflation, et apportent les moyens indispensables au développement du service et de la qualité. En raisonnant à trafic constant, l'augmentation des crédits de fonctionnement est très sensiblement inférieure à celle des prix, ce qui montre que notre productivité est en accroissement.

Les investissements propres aux P.T.T. ont fait l'objet de critiques acerbes. Pourtant, les investissements pour la poste augmentent de 16 p. 100. Avec près de 42 milliards de francs au total, c'est de loin le premier budget d'investissement civil de la nation, et l'on peut difficilement soutenir que ce n'est pas un budget tourné vers l'avenir. Et qu'on ne dise pas que les investissements c'est pour l'espace, que c'est un supplément de lait que donne la vache ! Cette image agreste est plaisante venant de tant de personnes qui n'ont jamais su traire une vache, y compris d'un député de l'Ouest moyen.

M. François d'Aubert. Boire du Calvados, ce n'est pas mieux !

M. Henri Delisle. Je peux vous lancer un défi, monsieur d'Aubert : vous ne savez pas distinguer l'avant de l'arrière d'une vache !

M. Emmanuel Hamel. Nous savons traire les vaches ! Moi, j'en ai traité dans ma jeunesse !

M. le ministre chargé des P.T.T. Le budget d'investissement de la poste augmente de 18 p. 100 pour remédier à l'obsolescence de certains matériels qui doivent être remplacés de façon urgente. L'effort de modernisation, porteur pour des secteurs de l'industrie, se traduit notamment par l'implantation de terminaux permettant la gestion en temps réel de toutes les opérations financières de chèques postaux et de la caisse nationale d'épargne de l'oiseau bleu. C'est ce qu'on appelle le programme « Cheops ».

Cet effort de modernisation se traduit aussi par l'installation de micro-ordinateurs de guichet qui assurent l'automatisation intégrale des opérations d'affranchissement des correspondances, l'émission des mandats français et internationaux, et la prise en comptabilité de ces opérations.

Ces crédits qui seront alloués à la poste au titre de l'exercice budgétaire 1985 vont nous permettre de poursuivre ce programme d'équipement à bonne allure, notamment pour les bureaux de poste les plus importants.

Mais pour que l'effort de modernisation ne se limite pas à ces seuls établissements, un plan général d'informatisation des bureaux de poste vient d'être élaboré dont les aspects les plus marquants sont le recours à des micro-ordinateurs standard, la volonté d'aboutir à une production améliorée tant en ce qui concerne la qualité du service fourni aux usagers de la poste que les conditions de travail du personnel, la polyvalence des divers postes de travail obtenue par l'informatisation allant précisément dans ce sens.

Il constituera l'une des actions les plus marquantes d'une politique plus générale que j'entends développer, afin d'améliorer de façon significative l'accueil du public dans tous les établissements des P.T.T. Je préciserai d'ici à quelques semaines le détail du dispositif qui sera mis en œuvre et qui, outre cet effort sans précédent en matière d'informatique, sera marqué, entre autres, par la volonté de mettre à la disposition de tous les usagers des locaux mieux adaptés. Il s'agit d'un véritable plan de rénovation, d'extension et de construction des bureaux de poste.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre chargé des P.T.T. Alors qui disait que la poste était oubliée dans ce budget ? Et qui comparait les agents postiers à je ne sais quels personnages de Courteline ? Il faut, là aussi, rétablir la vérité.

En 1985 sera également poursuivie l'action engagée depuis plusieurs années, visant à améliorer la protection de nos personnels, ainsi que celle des fonds et des valeurs, puisque nous avons déploré 900 agressions en 1983.

Les mesures prises à cet égard au cours des dernières années portent essentiellement sur l'organisation du réseau spécialisé de transport de fonds, la protection statique des établissements, l'installation dans les bureaux de dispositifs techniques de protection et d'alarme.

Pour l'exercice 1985, outre la poursuite du plan visant au renforcement de la protection statique des établissements et l'installation de dispositifs d'alarme plus performants, l'action portera plus particulièrement sur la protection des services de l'arrière et des appartements de fonction. Il est également prévu d'aménager les accès et issues des centres de tri et des bureaux importants pour permettre le gardiennage et la mise en place d'installation de téléprotection.

Pour les télécommunications, la responsabilité du développement de la filière électronique a été confiée au ministère des P.T.T. en juin 1983. Monsieur d'Aubert, il faut parfois vous mettre au courant ! Cela a conduit à la prise en charge de son financement à partir du budget de 1984. Cette responsabilité est confirmée dans le budget de 1985 avec un total de crédits de paiement dépassant 3,8 milliards de francs, dont 1,7 milliard d'apports en fonds propres à certaines entreprises, ce qui contribue à leur donner l'assise financière indispensable pour faire face aux défis de la concurrence internationale.

Monsieur d'Aubert, vous devriez, et vous savez pourquoi, être le dernier à vous plaindre des efforts consentis dans ce projet de budget s'agissant notamment des apports en fonds propres. Je vous rappelle que si nous n'avions pas racheté et nationalisé, voilà maintenant deux ans, certaine filiale d'un groupe multinational — je veux parler de la C.G.C.T. — ce sont 6 000 emplois qui seraient aujourd'hui supprimés.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très juste !

M. le ministre chargé des P.T.T. On nous demande parfois des preuves, et je vais vous citer deux chiffres. En visitant une usine de la C.G.C.T. du Pas-de-Calais, région durement touchée par la crise — M. le rapporteur pour avis ne me démentira pas —, qui compte 1 200 employés, j'ai pu constater qu'en 1981, alors que le groupe I.T.T. détenait encore cette filiale, le montant des investissements avait été de 2 millions de francs ; or, en 1984, ce sont 31 millions de francs, soit quinze fois plus, qui ont été consacrés à ces investissements. Voilà à quoi sert l'argent du public ! Il est bon que cela se sache. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. François d'Aubert. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre chargé des P.T.T. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. François d'Aubert. Vous venez de dire, monsieur le ministre, que vous étiez responsable de la filière électronique, non seulement pour payer — cela, on l'a compris — mais également pour commander. Alors, pourquoi ce décret du 3 octobre 1984

portant délégation de signature au profit de M. Louis Gallois, directeur général de l'industrie, non pas dans votre ministère, mais au ministère du redéploiement industriel ? Qui commande pour la filière électronique ? Vous ou M. Gallois ?

M. le ministre chargé des P.T.T. La répartition des responsabilités entre le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur — dénommé hier ministère de l'industrie et de la recherche — et le ministère des P.T.T., qui est d'ailleurs un ministère délégué, s'est faite en plein accord entre M. Laurent Fabius, aujourd'hui Premier ministre, et moi-même. Elle a été arrêtée par des textes qui fixent nos responsabilités respectives et qui y associent des procédures comptables comme celles que vous avez signalées. Celles-ci ne remettent pas en cause le pilotage général et maintiennent l'autonomie des entreprises.

Vous avez dit que je « commandais » les entreprises nationalisées. Je ne tiens pas à commander les entreprises nationalisées ou les entreprises privées. Elles ont leurs responsables et elles prennent leurs responsabilités. Mais, de ce point de vue, il est vrai que le ministère des P.T.T., notamment lorsqu'il y a des conséquences sociales, intervient constamment. On l'a encore vu la semaine dernière, lorsque des problèmes d'emploi se sont posés pour l'Ouest. Alors, ne vous attardez pas sur le texte que vous avez cité ! Les choses fonctionnent très bien et vous pouvez être assuré de l'attention particulière que nous portons au développement industriel, à l'amélioration des techniques, au passage du stade de la recherche à celui du développement, au développement des P.M.I. et des P.M.E., tout en étant, bien sûr, particulièrement attentifs à l'aspect social. Tout se déroule bien et en bonne harmonie avec Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

C'est d'ailleurs nécessaire, car les défis sont nombreux, les exigences importantes et la concurrence internationale impitoyable.

Il y va, en effet, de l'avenir de nos industries de pointe. C'est vrai que, pour 1985, compte tenu de l'importance du secteur spatial pour les télécommunications, le ministère des P.T.T. a vu ses responsabilités s'inscrire pour une certaine somme dans le budget. Mais il faut savoir que, là aussi, une coordination similaire existe et que, s'agissant du fonctionnement du centre national d'études spatiales, nous travaillons en parfaite coordination. Ne dites pas que nous ne sommes pas concernés ! Le satellite Télécom 1 est lancé et il fonctionne parfaitement. C'est bien un satellite de télécommunications. L'espace, cela nous intéresse aussi.

Notre budget d'investissement, qui a fait l'objet de tant de critiques, est un budget d'avenir. Sa partie traditionnelle — le téléphone et ses prolongements immédiats, notamment la télématique — préserve son intégrité et sa capacité d'avenir. Votre critique serait nettement plus fondée si l'on opérait une ponction réelle sur ce budget pour transférer des crédits, par exemple, à des secteurs nouveaux ou même au fonds de réserve. Les crédits de ce fonds ont été fixés à 2 200 millions pour 1985, par la charte à moyen terme des télécommunications...

M. François d'Aubert. Vous ne la respectez pas !

M. le ministre chargé des P.T.T. ... et cet engagement contractuel a été respecté...

M. François d'Aubert. Sauf pour les tarifs !

M. le ministre chargé des P.T.T. ... puisque, si l'on tient compte de la dérive des prix, cela correspond aux 2 100 millions du budget de 1984.

La rémunération globale des services financiers de la poste — Chèques postaux et Caisse nationale d'épargne — sera en 1985 du même ordre qu'en 1983 en raison de l'accroissement des bénéfices dégagés par le portefeuille de la Caisse nationale d'épargne, ce qui permettra à nos services financiers de présenter des résultats tout à fait acceptables et ne remettra pas en cause le principe de leur nécessaire développement.

Une contribution sera versée par les télécommunications. Cette formule s'inscrit dans le cadre d'une solidarité interne naturelle, qui a déjà joué à maintes reprises, parfois dans l'autre sens, entre les deux branches de cette administration.

L'unité entre poste et télécommunications a été, c'est vrai, un moment menacée, et j'ai fortement contribué à la rétablir avec l'appui sans réserve du personnel. Compte tenu de certains propos qui ont été tenus ce matin, il me paraît nécessaire de renforcer cette action.

Lorsque j'ai pris la tête de ce ministère, voilà maintenant plus de trois ans, j'avais la conviction que cette unité était une bonne chose. Mais mon point de vue était fondé davantage sur des considérations sociologiques et sur une intuition affective que sur une analyse véritablement rationnelle. J'avais été jusqu'alors dans l'opposition et je ne disposais peut-être pas de

tous les éléments nécessaires pour juger. Aujourd'hui, je le dis clairement : l'unité des P.T.T., ce n'est pas seulement cela, c'est aussi une nécessité sociale, technique et économique. Il y a de l'intérêt bien compris des usagers, du personnel de la grande maison des P.T.T., de l'industrie, bref du pays tout entier, que la poste et les télécommunications marchent de plus en plus étroitement la main dans la main, sur la voie du progrès, lequel nécessite parfois des transformations, une évolution des choses et des mentalités.

Chacune de ces branches a beaucoup à apprendre de l'autre, à lui apporter en ce qui concerne les hommes et leur savoir-faire, les machines, le réseau de contact. Il y a une communauté d'efforts, une synergie évidente. Il faut combattre tout ce qui la contrarie, même s'il faut pour cela aller parfois à contre-courant de quelques habitudes. J'ai commencé il y a plus de trois ans, faites-moi confiance pour poursuivre dans cette voie.

Voilà, mesdames, messieurs, présenté de la façon la plus complète possible, le budget des P.T.T. Je m'efforcerai, si j'ai oublié de traiter tel ou tel point, de le faire en répondant aux questions qui me seront posées cet après-midi. Mais, de ce point de vue, je n'ai pas de complexes.

Trois ans et demi seront écoulés depuis mai 1981. Nous sommes au milieu du septennat. C'est le même ministre des P.T.T. qui est à la tête du ministère. Je ferai le moment venu le bilan de ce qui a été réalisé par rapport à ce qui existait. C'est là une chose nécessaire car nous avons — et j'englobe dans ce « nous » le personnel, les responsables et les cadres des P.T.T. — trop souvent ou trop longtemps subi des attaques ou des accusations injustes pour que les choses ne soient pas rétablies dans leur vérité.

Je ne prendrai qu'un exemple, qui est en quelque sorte, latéral. Lorsque j'étais député, je m'étonnais toujours de la faiblesse du recrutement des handicapés dans les administrations publiques, et ce bien qu'une loi eût été votée. Il y avait toujours de bonnes raisons pour les écarter. Outre l'effort que nous avons fait en tant que dispensateurs de services pour améliorer la communication des handicapés entre eux ou avec le monde qui les entoure, nous avons augmenté très sensiblement leur recrutement puisque, en 1984, l'administration des P.T.T. en compte 1 850, contre 250 lorsque je suis arrivé. L'effort reste insuffisant, certes, et l'on n'en a fait jamais trop dans ce domaine. Mais, au moment de l'inventaire complet, chacun pourra juger de ce qui a été fait en matière de personnel, en matière sociale comme en matière technique, industrielle ou commerciale, sans même parler du doublement de notre chiffre d'affaires dans le domaine du commerce international.

A chacune et à chacun d'entre vous de juger sur pièces et de prendre ses responsabilités. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1985, n° 2347 (rapport n° 2365 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Budget annexe des postes et télécommunications (suite) :

Annexe n° 51. — M. Alain Bonnet, rapporteur spécial ; avis n° 2370, tome X, de M. Jean Jarosz, au nom de la commission de la production et des échanges.

Travail, emploi et formation professionnelle :

Annexe n° 37. — Travail et emploi : M. Dominique Prelaut, rapporteur spécial ; avis n° 2366, tome XIII, de Mme Marie-France Lecuir, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Annexe n° 38. — Formation professionnelle : M. Michel Berson, rapporteur spécial ; avis n° 2368, tome XIV, de M. Antoine Gissinger, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.